



**Relation de l'inauguration solennelle de sa sacr e majest e  
Marie Therese, reine de Hongrie ... celebre e a? Gand ... le  
XXVII. Avril 1744.**

<https://hdl.handle.net/1874/400304>



A VI A 3X  
RELATION 3

999

396/111

Ce livre est à conserver dans ma famille à raison de ce  
que à la page 31. on trouve que Jean François Benoit De Scheggere  
mon grand grand oncle était en 1744 Bourguemaitre de Rouvres  
et a été envoyé par la même Ville comme député, à l'inauguration  
de l'Impératrice Marie Thérèse à Gand le 27 avril 1744.

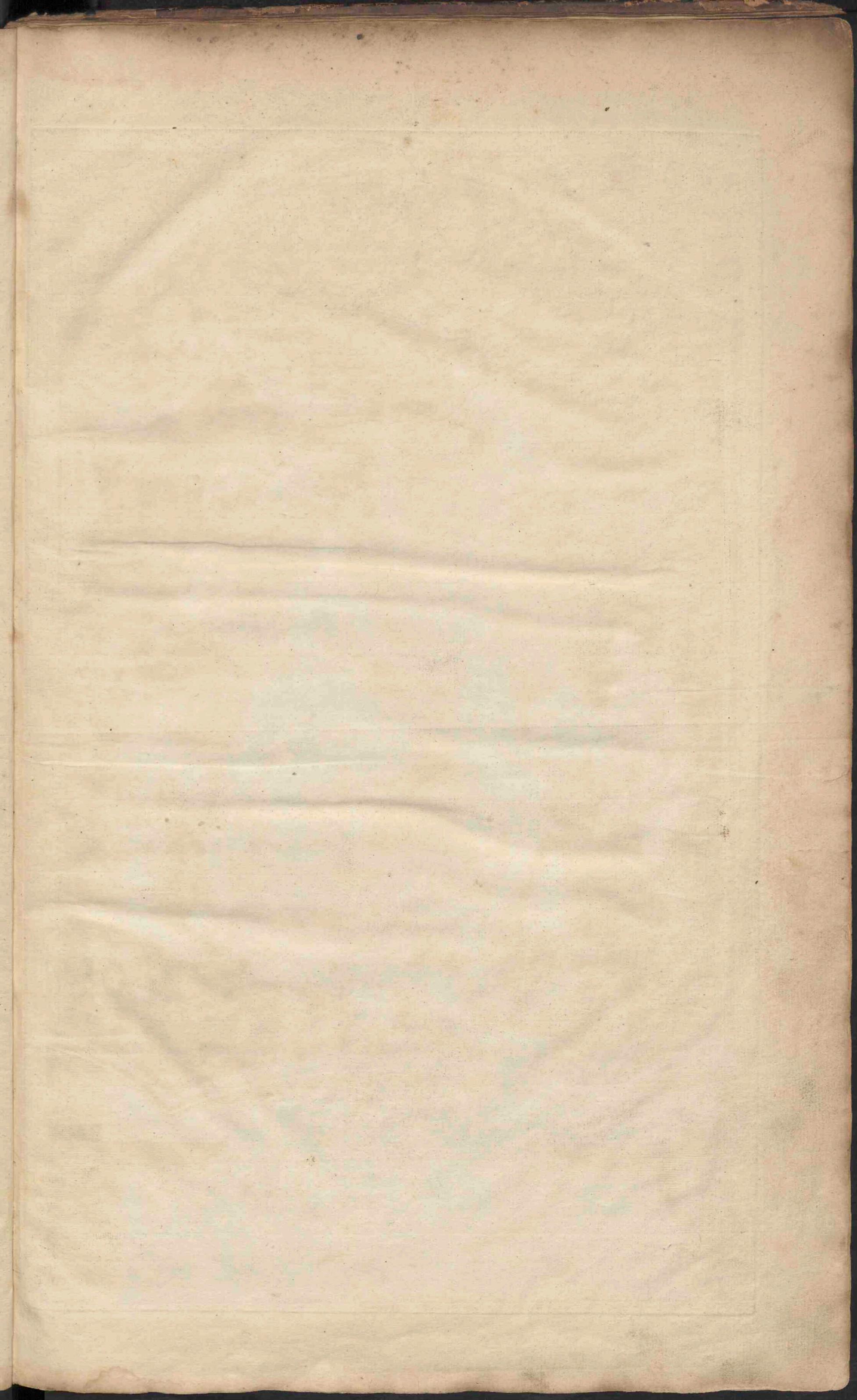
Laudwela 1975 209

A 1960/130

ICON 8

Handhistorisch  
Institut  
München







Augusta Theresia  
Regina  
EXULTANTE FLANDRIA  
INAUGURATUR  
COMES.

Phil: Carò Marissal pinx:

F. Pilsen Sculp. Gand:

RELATION  
DE L'INAUGURATION SOLEMNELLE  
DE SA SACRÉE MAJESTÉ  
MARIE THERESE  
REINE DE HONGRIE

E T

DE BOHEME;  
ARCHIDUCHESSÉ D'AUTRICHE &c.

C O M M E

COMTESSE DE FLANDRES,

Célébrée à GAND, Ville Capitale de la  
Province, le XXVII. Avril 1744.



A G A N D,

Chez la Veuve PIERRE DE GOESIN, dans la Veltstraete,  
aux quatre Evangelistes. 1744.

*Junthistorisch  
Instituut  
Utrecht*

RÉLATION

DE L'INAUGURATION SOLENNELLE

DE SA SACRÉE MAJESTÉ

MARIE THERÈSE

REINE DE HONGRIE

ET

DE BOHÈME

ARCHIDUCHESSÉ D'AUTRICHE &c.

COMME

COMTESSE DE FLANDRES

Célébrée à GAND, Ville Capitale de la

Province, le XXVII. Avril 1744.

A G A N D.

Chez la Veuve FERRAUX & GOSNIN, dans la Voie  
aux quatre Evangelistes. 1744.

( 3 )

**RELATION**  
DE L'INAUGURATION SOLEMNELLE  
DE SA SACRÉE MAJESTÉ  
**MARIE THERESE**  
**REINE DE HONGRIE**  
E T  
**DE BOHEME;**  
**ARCHIDUCHESSÉ D'AUTRICHE &c.**

C O M M É

**COMTESSE DE FLANDRES,**

Célébrée à GAND, Ville Capitale de la  
Province, le XXVII. Avril 1744.



EMPEREUR CHARLES VI. de glorieuse Mémoire, étant décédé le 20. Octobre 1740. & sa mort aiant fait passer tous ses Etats Héritaires au pouvoir de la Très-Auguste Princesse l'Archiduchesse MARIE THERESE sa Fille Aînée, qui lui est succédée, non seulement par le droit du Sang; mais encore en vertu de l'ordre de succession établi dans la Maison d'Autriche par la Pragmatique Sanction, reconnuë des Puissances de l'Europe & reçue de tous les Sujets de ces Etats; Sa Majesté la Reine s'étoit proposée de faire célébrer d'abord son Inauguration dans les Pais-bas de sa Domination, suivant l'usage observé de tout tems, à l'avènement des Souverains à la possession de ces Provinces. Et comme les conjonctures ne lui permettoient pas de s'y rendre, Elle avoit envoyé à cet effet ses lettres Patentes de Pleins-pouvoirs à feuë la Serénissime Archiduchesse MARIE ELISABETH sa Tante, qui en étoit Gouvernante Générale; mais les infirmités de cette Princesse & sa

mort arrivée ensuite, avant que toutes les dispositions pour cette Cérémonie pussent être achevées, en ont retardé la Célébration.

Alors le Serenissime Prince CHARLES DE LORRAINE ET DE BAR Beau-frere de sa Majesté, qui avoit été nommé, peu de tems auparavant, adjoint à l'Archiduchesse Gouvernante, tant pour la soulager dans le poids des affaires, que pour lui succéder, mais que quelques circonstances avoient empêché de se rendre aux Pais-Bas, resta seul revêtu de la dignité de Gouverneur Général; & il fut chargé de nouveaux Pleins-pouvoirs pour y faire solemniser l'Inauguration de Sa Majesté, aussi-tôt qu'il y feroit arrivé.

Cependant les événemens qui survinrent immédiatement après, sembloient vouloir ôter aux Peuples des Pais-Bas la satisfaction d'oser esperer de jouir de long-tems du bonheur de le voir.

Les Ennemis de la Reine profanant irrégulièrement les engagements les plus solemnels, pour n'écouter que leur ambition, leur intérêt, & sur-tout leur ancienne jalousie contre l'Auguste Maison; crurent avoir trouvé le moment de l'abaisser, & même de l'anéantir s'il leur avoit été possible.

Ils faifirent le tems que la Guerre s'étoit allumée en Silésie, peu après la mort de l'Empereur, pour envahir de toutes parts avec des nombreuses Armées les Etats de Sa Majesté.

Mais les succès des premiers efforts que firent ses Troupes, sous la conduite de Son Altesse Roiale le Grand Duc, pour s'opposer au torrent de leurs violences, furent marqués au coin de la justice Divine, & parurent un gage de l'espérance qu'on devoit avoir de ceux qu'elle promettoit encore.

En effet, le Serenissime PRINCE CHARLES aiant ensuite été chargé du Commandement en Chef des Armées; Dieu continua de répandre de plus en plus ses Bénédiction sur les Armes de la Reine, & les progrès des sages opérations de ce Prince furent si heureux & si rapides, que non-seulement il chassa en peu de tems les Ennemis des Etats de Sa Majesté; mais porta la Guerre au sein de la Bavière, & même la subjuguâ entièrement.

Tant de glorieux Travaux ayant mis ce Grand Prince en état de se donner quelque relâche , il partit pour Vienne tout couvert de Lauriers , à la fin de la Campagne de 1743 , où Sa Majesté voulut couronner ses exploits d'une récompense digne de lui-même , en lui donnant la Sérenissime Archiduchesse MARIE-ANNE sa Soeur unique en Mariage , à laquelle il fut uni par les Cérémonies de l'Eglise le 7. Janvier 1744.

Cet événement mémorable , applaudi de tous les Sujets de Sa Majesté , fut suivi d'un témoignage bien distingué de son affection & de sa bienveillance pour les Habitans des Pais-Bas ; car ayant nommé ces Augustes Epoux conjointement & séparément Gouverneurs Généraux de ces Provinces , ils partirent pour s'y rendre , nonobstant les rigueurs de la Saison , le 23. Février 1744. & ils arrivèrent à Bruxelles le 26. du mois suivant , à la grande satisfaction des Peuples , qui déjà instruits , par les bruits de la Rénommée , de leurs vertus & de leurs éminentes qualités , les attendoient avec un empressement extraordinaire.

Son Excellence le Comte de Königsegg-Erps , Ministre Plénipotentiaire pour le Gouvernement Général des Pais-Bas , avoit avant l'arrivée de leurs Alteſſes Sérenissimes chargé les Etats des Provinces , par ordre exprès de Sa Majesté , de faire incessamment toutes les dispositions nécessaires pour la célébration de la prochaine Inauguration , que le Sérenissime Prince , muni des Pleins-pouvoirs requis à cet effet , se proposoit de faire solemniser aussitôt qu'il seroit arrivé dans ces Pais.

D'un autre côté Son Alteſſe Roïale le Duc de LORRAINE ET DE BAR, GRAND DUC DE TOSCANE ET CO-REGENT de tous les Etats Héritaires de Sa Majesté , suivant les Actes du 21. & du 22. Novembre 1740 , inserés dans le Diplôme du 18. Février 1741. ayant bien voulu s'obliger de prêter Serment en sa qualité de Co-Régent aux Etats de ces Provinces , pour l'observation de leurs Loix , de leurs Coûtumes & de leurs Priviléges respectifs , sans en exiger aucun de leur part , avoit pareillement donné ses Pleins-pouvoirs à son Sérenissime Frere.

Enforte que d'abord que leurs Alteſſes Sérenissimes furent arrivées à Bruxelles , rien ne devant plus retarder l'accomplisse-

ment de cet Acte folemnel , si long-tems désiré , un des premiers soins de Monseigneur le Prince fut d'en déterminer le jour : il le fixa pour la Province de Flandres au 27. d'Avril 1744 , & s'étant proposé d'y assister en Personne , comme il avoit fait peu de jours auparavant pour le Brabant , la Sérenissime Archiduchesse prit la résolution d'être de ce voyage.

Sur quoi leurs Alteffes Sérenissimes partirent ensemble le 25. du même mois vers les dix heures du matin , pour se rendre dans la Capitale de la Flandres : Elles étoient accompagnées des Seigneurs & des Dames de leur Cour , & escortées jusqu'à Assche par différens détachemens du Régiment de Dragons de Ligne , & après par d'autres de celui de Stirum , qui se relayèrent de distance en distance.

Arrivées sur les Confins de la Flandres , Elles y furent complimentées par quatre Députés du Collège des Villes & Païs d'Alost , dont le Pensionaire porta la parole ; & continuant leur route jusqu'aux Fauxbourgs d'Alost , Elles y trouvèrent le Magistrat en Corps , qui eût aussi l'honneur de les haranguer.

Elles entrèrent dans cette Ville , au son de toutes les Cloches & du Carillon , entre une double haïe de Bourgeois sous les Armes , proprement habillés , qui leur rendirent tous les honneurs Militaires , avec une adresse qui ne cédoit en rien à ce qu'on auroit pû attendre des Troupes les mieux disciplinées.

Leurs Alteffes Sérenissimes furent descendre à la maison où les Députés des Villes & Païs d'Alost tiennent leurs Assemblées ordinaires , & où on leur avoit préparé un fort beau Dîné : s'étant mises à Table , on ne cessa de faire des décharges de Boëtes sur la place du Marché , sur laquelle les Troupes de la Garnison étoient rangées sous les Armes.

Elles partirent vers les 3. heures après-midi fort satisfaites des démonstrations de zèle & d'affection des habitans de ce lieu ; & quelques détachemens du Régiment des Dragons de Stirum , disposés dans différens endroits de la route , continuèrent de leur servir d'Escorte.

En passant à la Barriere d'Oordeghem , leurs Alteffes Sérenissimes y trouvèrent les Députés à l'Assemblée ordinaire

des Ecclésiastiques & Membres de Flandres , qui les y attendoient.

Ces Députés étoient pour les Ecclésiastiques , François-Cassina de Boulers Abbé d'Eenaeme , & Jean-Baptiste de Vicq Doien de l'Eglise Cathédrale de St. Donas à Bruges.

Pour le département de Gand , François-Albert Baron della Faille & d'Huyffe , premier Echevin de la Keure , & Jean-Baptiste-Joseph Ameye , Ecuyer Seigneur d'Anvyn , premier Conseiller-Pensionnaire de la même Ville.

Pour le district de Bruges , Aybert van Huerne , Ecuyer Seigneur de Schiervelde , Bourguemaître des Echevins ; & Jean-Philippe Legillon , Ecuyer Conseiller-Pensionnaire de cette Ville.

Pour le quartier du Franc de Bruges, François Talbout, Ecuyer Bourguemaître de la Commune , & Pierre d'Erquisia, Ecuyer Bourguemaître au quartier du Nord du même pais.

Ils complimentèrent leurs Alteſſes Séreniſſimes , & ce fut le premier Conseiller-Pensionnaire de Gand qui porta la parole.

A une demie lieuë de Gand deux Escadrons Anglois des Cheveaux Gris du Régiment de Campbell relevèrent les Troupes Aùtrichiennes ; le premier commandé par le Général de ce nom, prit sa place à la tête du Cortége , que conduisoit le Chevalier Serwauters , Ayde-Major de la Place , & l'autre commandé par le Général-Major Milord Rothes se mit à la suite.

Depuis cet endroit jusq'aux portes de la Ville trois Régimens de Dragons Anglois , sçavoir : Cope , Stair & Bland , étoient rangés en deux lignes.

Arrivant au Faubourg, leurs Alteſſes Séreniſſimes furent saluées par une décharge de l'Artillerie de la Ville & du Château : (entretens) Elles continuèrent leur chemin jusqu'entre les deux portes de la Ville , où étoit construite une Loge pour les deux Colléges du Magistrat de Gand , nommés la Keure & les Par-chons , qui les y attendoient , ayant à leur tête le Baron de Kie-seghem , Conseiller du Conseil d'Etat , Chambellan actuel de Sa Majesté, Général-Major de ses Armées , Grand-Bailli de cette Ville.

Là, le second Pensionnaire de Gand Joffe Clinquet, en l'absence du premier, qui étoit avec la députation des Ecclésiastiques & Membres de la Province, les harangua au nom de ces deux Collèges, le Grand-Bailli & les deux premiers Eschevins de chaque Banc présenterent ensemble & conjointement à leurs Alteſſes Séreniſſimes ſur un Baſſin de vermeil, les Clefs de la Ville, qu'elles reçurent & rendirent en même-tems, avec ces témoignages de bonté & ces graces qui inſpirent l'amour & le reſpect à tous ceux qui ont l'honneur de les approcher.

Au même lieu ſe trouvèrent cent Hommes du Serment de Saint Michel, avec des flambeaux de cire blanche, qui prirent place à l'entour du Caroſſe de leurs Alteſſes Séreniſſimes, & qui les accompagnèrent juſqu'à leur Logement.

Les deux Sergeans-Majors de la Ville Jean-Antoine de Pottelsberghe, Ecuyer Seigneur d'Overdam, & Albert della Faille, Ecuyer Seigneur d'Hermays à Cheval, vinrent ſe mettre à la tête du Cortége pour le conduire.

Leurs Alteſſes Séreniſſimes étoient dans leur Caroſſe de voyage attelé de fix Chevaux de poſte, ayant ſur le devant la Grande Maîtreſſe; & Elles étoient précédées des Caroſſes des Seigneurs de leur Cour & ſuivies de ceux des Dames.

Entrant dans la Ville, au ſon de la groſſe Cloche, & du Carillon du Beffroy, & aux acclamations de tout un grand peuple, non-ſeulement de la Ville, mais auſſi accouru de toute la Province, pour être ſpectateurs de la Cérémonie qui alloit ſe faire, & prendre part à la joie univerſelle qu'inſpiroit l'Inauguration de leur Souveraine, de même qu'à celle que cauſoit la préſence de leurs Alteſſes Séreniſſimes dans cette Capitale; Elles furent d'éréchef ſalées par une ſeconde décharge de l'Artillerie.

Elles paſſèrent par la ruë de l'Empereur, par la fauſſe porte, par le Brabant-dam, le Pont du grand Moulin à l'eau, la Brabant-ſtraete & le Walpoort-brugghe, au milieu d'une double haïe de Bourgeois ſous les Armes, qui bordoient les rues & qui empêchoient le défordre.

Devant la petite Boucherie & vis-à-vis le Cautre ſe trouva auſſi ſous les Armes le Régiment Royal Ecoſſois; & lors que

leurs Alteſſes Séreniſſimes furent parvenues à l'entrée de la Nieuw - ſtraete , où commence la Jurifdiction de l'Abbaïe de Saint Pierre : le Bailli , le Maïeur & le Magiſtrat de cette Jurifdiction vinrent les y complimenter , & les accompagnèrent juſqu'à l'Abbaïe , où Elles devoient prendre leur Logement.

Dans la première Cour de cette Maïſon , étoit rangé des deux côtés ſur deux lignes le Régiment de Dragons d'Hauley , & dans la ſeconde , ſéparée de la première par une grande Grille de fer , il y avoit ſur la droite en entrant une Garde de cent Hommes du Régiment Roïal Ecoſſois , avec un Capitaine , un Lieutenant & un Enſeigne , Drapeau déployé & battant aux champs ; & ſur la gauche étoient les Confrairies des Sermens de St. George & de St. Sébaſtien.

Ce fut à l'entrée de cette ſeconde Cour , que leurs Alteſſes Séreniſſimes reçurent le Compliment de l'Abbé Dom Philippe Standardert , à la tête de tous ſes Religieux ; après quoi Elles furent deſcendre de Caroſſe au pied du grand Eſcalier qui conduit à l'Appartement qu'Elles devoient occuper , & où les Evêques de Gand & de Bruges , toute la Nobleſſe , & les Perſonnes de conſidération des deux Sexes , tant de la Province que de la Ville , vinrent les féliciter ſur leur heureuſe arrivée , leur témoignant la joie qu'un chacun en reſſentoit ; & tous eurent l'honneur de baiſer la main de Madame l'Archiduchefſe.

Le Conſeil Provincial de Flandres ſ'y préſenta en Robe , & ayant été introduit à l'Audience de leurs Alteſſes Séreniſſimes , les complimenta par la bouche du Préſident le Vicomte de Pattyn , Conſeiller du Conſeil Suprême des Pais - Bas , & du Conſeil d'Etat de Sa Maieſté , qui eut l'honneur d'être admis auſſi , avec tous les Membres de ce Corps , à baiſer la main de la Séreniſſime Archiduchefſe.

Tout le monde ſ'étant retiré , leurs Alteſſes Séreniſſimes ſoupèrent avec les Seigneurs & Dames de leur Cour , & quelques autres Perſonnes qu'Elles voulurent honorer de cette diſtinction.

Le lendemain 26. leurs Alteſſes Séreniſſimes donnèrent différentes Audiences publiques , ainſi qu'Elles avoient déjà fait la veille : on examina les Commiſſions des Députés nommés pour aſſiſter à l'Inauguration prochaine de la part de leurs Corps ref-

pectifs ; & on concerta & régla le Cérémonial qui devoit s'y observer.

Le même jour vers les quatre heures de l'après midi , les deux Colléges du Magistrat de la Ville en Corps & en Robes de Cérémonie , vinrent à l'Abbaie présenter le Vin d'honneur , dans deux Tonneaux peints aux Armes de leurs Alteſſes Séreniffimes , entourés l'un de cercles dorés , & l'autre de cercles argentés , placés ſur un Char proprement décoré , & tiré par quatre chevaux : ils étoient précédés de Timbales & Trompettes de la Ville , richement habillés & accompagnés des Sermons de St. George , St. Michel & St. Sébaſtien.

Vers le ſoir leurs Alteſſes Séreniffimes ſe rendirent en petit équipage au Théâtre du Cautre , pour y voir la Comédie Françoisiſe , où il ſe trouva une grande affluence de Gens de diſtinction.

La Confrairie de St. Sébaſtien , à qui appartient la Sale des Spectacles , ne manqua pas de ſignaler ſon zèle en cette occaſion , tant par les embelliffemens & les décorations de la Sale , que par un magnifique Arc de Triomphe en forme de Dôme , qu'elle fit dreſſer devant la porte , par où leurs Alteſſes Séreniffimes devoient entrer.

Le 27 , jour fixé pour l'Inauguration de Sa Maſté , les Evêques , les Abbés & les Députés du Clergé ſ'étant aſſemblés au Palais Epifcopal , ſe rendirent vers les neuf heures du matin chez ſon Alteſſe Séreniffime le PRINCE CHARLES DE LORRAINE ; ce que firent auſſi les Nobles & les Députés des Chefs - Colléges , des Villes & des Châteleries Subalternes , après ſ'être aſſemblés chez le Marquis de la Woestyne & de Becelaere logé dans la ruë de l'Evêque , qui en l'abſence du Prince de Rohan ſoubiſe ſon Parent Guidon de la Province de Flandres , en qualité de Poſſeſſeur du Vicomté de Gand , avoit été autorifé par le Séreniffime Prince , pour en faire la fonction.

Tous étoient en Caroffes magnifiques à deux chevaux , & leurs Domestiques vêtus de belles Livrées marchaient à côté , ayant été ordonné , pour des conſidérations particulières , que cette Cérémonie , qui ſe fait ordinairement à Cheval , ſe feroit en Caroffe.

Alors vinrent processionnellement au devant de Son Altesse Sérenissime, pour la conduire à l'Eglise de l'Abbaie de Saint Pierre; premièrement les Récollets suivis des Curés & du Clergé des cinq Eglises Paroissiales de la Ville, qui sont du Patronat de ce Monastère; puis les Religieux de cette Maison en Châpes avec le Magistrat de leur Jurisdiction précédant leur Abbé, qui étoit accompagné de celui d'Eenaeme comme assistant, de l'Abbé de Saint Adrien à Grammont comme Diacre, & de celui de Saint André près de Bruges comme Soudiacre, en Habits Pontificaux, la Mitre en tête & la Crosse à la main, avec le Bois de la Sainte Croix porté par le Souprieur de l'Abbaie.

Ils vinrent avec ce respectable appareil prendre Son Altesse Sérenissime qui les attendoit dans son Appartement.

On avoit préparé dans le Vestibule un Prie-Dieu couvert de velour cramoisi galonné d'or; & au bas étoit un Carreau, sur lequel Son Altesse Sérenissime s'étant venu mettre à genoux, l'Abbé d'Eenaeme lui présenta à baiser le Bois sacré, disant ces paroles: HOC EST VERUM LIGNUM SANCTISSIMÆ CRUCIS.

Delà pour se rendre à l'Eglise de Saint Pierre, on auroit dû traverser les deux Cours de l'Abbaie, & sortant par la grande porte d'entrée, où étoit élevé un bel Arc de Triomphe, sur lequel étoit placé un Tableau relatif à la Cérémonie qui alloit se faire dans cette Eglise, il auroit fallu passer par le Stalhof, la plaine du Mont-Blandin, & le Cimetière de Nôtre-Dame; mais le mauvais tems ne permettant pas de faire un si long trajet, on sortit par la petite porte du quartier Abbatial, qui donne vis-à-vis le portail de l'Eglise, où on entra d'abord.

Voici l'ordre de la Marche:

Les Députés des Villes & des Châtellenies Subalternes alloient les premiers & étoient suivis des Députés des trois Chefs-Colleges, & ceux-ci du Guidon de la Province portant l'Etendart, accompagné du seul Beer qui étoit présent; ensuite les Nobles, les Députés du Clergé, les Abbés, les Evêques en Camail & en Rochet, & les cinq Hérauts-d'Armes. Puis Henri-Joseph de Fourneau Comte de Cruyckenbourg, Maréchal Héréditaire

de Flandres , en qualité de Sr. de Vichte , portant l'Épée nuë , nommée *Estoc* , la pointe élevée : entre eux & le Magistrat de la Jurisdiction de St. Pierre venoient les Peres Récolats , les Curés avec le Clergé des cinq Paroisses , & les Religieux de l'Abbaïe , qui chantoient le Pseaume 19. *Exaudi te Dominus* , &c. & le Pseaume 71. *Deus iudicium tuum Regi da* , &c.

Enfin Son Altesse Sérenissime à pied étoit précédée de sa Livrée & des Officiers de la Cour , sçavoir ; des Heyducs , des Valets de pied , des Coureurs , des Pages avec leur Gouverneur , des Chambellans , des Lieutenans & du Capitaine des Gardes , de son Grand Ecuyer & de son Grand Maître , & Elle étoit environnée des Archers & des Hallebardiers.

Son Altesse Sérenissime avoit immédiatement devant Elle à sa droite , l'Abbé de St. Pierre , & à sa gauche le Prieur de ce Monastère.

Elle entra ainsi dans l'Eglise au bruit des Timbales & des Trompettes , & l'Abbé lui ayant présenté l'Eau-Benîte à l'entrée , Elle fut se placer sous le Dais qui lui étoit préparé dans le Sanctuaire , du côté de l'Evangile.

Ce Dais sous lequel étoit le Portrait de Sa Majesté , étoit de velour cramoisi richement galonné d'or. Un Fauteüil de pareille étoffe , & garni de même y étoit placé sur une estrade de deux marches , & devant le Fauteüil il y avoit un Prie-Dieu couvert d'un tapis de velour de la même couleur , aussi avec des galons d'or.

Sur la gauche du Dais , mais un peu en arriere , il y avoit un banc pour le Grand Maître & pour le Grand Ecuyer , & un peu plus avant du même côté il y en avoit deux autres pour les Chambellans.

Le Capitaine & le Lieutenant des Archers étoient de bout au bas de l'estrade , à la droite de Son Altesse Sérenissime , & le Lieutenant des Hallebardiers étoit à la gauche.

Les Archers environnoient la Personne de Son Altesse Sérenissime , & les Hallebardiers fermoient les avenues du Chœur.

Les deux Officiers Héréditaires de la Province étoient aussi placés au bas de l'estrade à côté du Prince, sçavoir; le Maréchal à droite, & le Guidon à gauche, avec le Beer qui étoit présent.

Le Secrétaire du Conseil Privé François Joseph Miffon, qui avoit été commis pour faire les Fonctions de Secrétaire de Sa Majesté dans cette Cérémonie, étoit à gauche, sur la première marche de l'estrade.

Les deux plus anciens Hérauts-d'Armes se rangèrent vis-à-vis l'Autel sur une ligne & les trois autres derrière eux sur une autre ligne.

Les Evêques, les Abbés & les Députés des Ecclésiastiques occupoient une partie des hautes formes du côté de l'Epître, de façon que l'Evêque de Gand étoit dans la première à droite en entrant dans le Chœur par la porte du milieu; & le reste étoit réservé aux Religieux de St. Pierre.

Les Nobles remplissoient toutes les hautes formes du côté de l'Evangile; & au milieu du Chœur étoient le Magistrat de Saint Pierre, les Députés des trois Chefs-Colléges & ceux des Villes & des Châtellenies Subalternes sur quatre rangs de chaises; deux rangs opposés aux deux autres, laissant une espace au milieu pour la liberté du passage.

L'Eglise étoit très-bien embellie; sur la porte au dedans il y avoit le Portrait du Sérenissime Archiduc environné de plusieurs belles décorations, & devant le Jubé il y avoit une façade artistement travaillée avec du mouffet & d'autres verdure, sur laquelle on avoit placé le Portrait de Sa Majesté, ayant à droite celui du Sérenissime Duc Co-Régent, & à gauche celui du Sérenissime Prince CHARLES. Le Chœur étoit orné de riches Tapisseries, d'Emblèmes ingénieuses & de Chronographes.

Peu après qu'on fut entré dans l'Eglise, les Récolets, de même que les Curés & le Clergé des cinq Paroisses, se retirèrent; & la Messe fut chantée en Musique & célébrée Pontificalement par l'Abbé & les Prélats ses Assistans.

A l'Offertoire Son Altesse Sérenissime précédée des deux premiers Hérauts-d'Armes fut à l'Offrande, & après avoir baisé la

Patene présenta trois Souverains d'or & une pièce d'Etoffe de Drap d'or de douze aunes , qui étoient portés dans un Bassin de vermeil par le Comte de Königsegg-Erps , Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or , Conseiller actuel d'Etat intime , Vice-Président du Conseil Suprême des Pais-Bas faisant les fonctions de Grand Maître de la Cour.

Après la Messe le Prince vint au pied du passet de l'Autel précédé encore des deux premiers Hérauts-d'Armes ; l'Abbé Officiant se mit à sa gauche & les Religieux en Châpes s'étant approchés chantèrent quelques Antiennes , qui furent suivies d'Oraisons récitées par l'Abbé ; ce qui étant achevé , le Secrétaire de Sa Majesté , se tenant à côté de Son Altesse Sérénissime , lut à haute voix le Formulaire suivant du Serment , à prêter au nom de Sa Majesté à l'Eglise & à l'Abbaïe de St. Pierre.

**E**GO CAROLUS ALEXANDER DUX LOTHARINGIÆ ET BARI , *Eques Ordinis aurei velleris , Castrorum summus Praefectus & exercituum Sacra sua Majestatis REGINÆ HUNGARIÆ ET BOHEMIÆ Supremus Ductor , &c. Belgii Gubernator generalis , vigore Procuratorii specialis & irrevocabilis & plenipotencia qua habeo à Potentissimâ & Augustissimâ Principe MARIA THERESIA Dei Gratiâ Reginâ Hungaria & Bohemia , Archiduce Austria , Duce Burgundia , Comite Habsburgi & Flandria , &c. promitto & iuro , super Sanctis Evangeliiis , in nomine dicta sua Majestatis , quod sua Regia Majestas conservabit , tamquam bona , fidelis & suprema guardianâ sive Advocata & Conservatrix immediata , bene & fideliter , contra & erga cunctos , omnia Privilegia , libertates , franchisias , usus , consuetudines , bona , possessiones , personas , subditos , & familiares hujus Ecclesia Sancti Petri in Monte Blandino , à Predecessoribus dicta sua Regia Majestatis fundata : ITA ME DEUS ADJUVET ET OMNES SANCTI QUORUM CORPORA HIC QUIESCUNT , OMNESQUE SANCTI PARADISI.*

Le Sérénissime Prince , le genou plié sur un riche carreau , la main sur les Saints Evangiles que l'Abbé lui présentoit , ayant pareillement le genou flechi sur un autre carreau , fit ce Serment solennel , & en même tems le Grand Maître de la Cour vint ôter l'Epée , que Son Altesse Sérénissime avoit au côté , & l'ayant mise

avec le ceinturon sur un Bassin de vermeil , il fut la poser sur l'Autel , où l'Abbé l'alla prendre , lequel après avoir chanté quelques Oraisons , enseinait Son Altesse Sérénissime , en prononçant ces paroles du Pseaume 44. ACCINGERE GLADIO TUO SUPER FEMUR TUUM POTENTISSIME. Ajoutant ces autres passages du Texte Sacré : ET ATTENDE QUOD SANCTI NON PER GLADIUM, SED PER FIDEM VICERUNT REGNA. ESTO VIR FORTIS ET PROELIARE PROELIA DOMINI.

Après cette Cérémonie le Prince se remit sous son Dais , & l'Abbé Officiant entonna le *Te Deum* , qui fut chanté par la Musique ; au son de toutes les cloches de l'Abbaie.

Il est d'usage que cette Maison donne en cette occasion après l'Office un grand déjeûné à toute l'Assemblée : mais comme elle en avoit été excusée à l'Inauguration faite en 1717. Son Altesse Sérénissime voulut bien en faire encore de même pour cette fois.

Lorsque le Sérénissime Prince sortit pour se rendre à Saint Bavon , il fut conduit par l'Abbé avec les Prélats Assistans , & ses Religieux jusqu'à la porte de l'Eglise , quoi qu'ils dussent , suivant la Coutume ordinaire l'accompagner jusqu'à celle du Cimetiere ; de même que le Magistrat de la Jurisdiction de l'Abbaie , qui devoit aller jusqu'aux Limites de son District , où il devoit prendre congé , le Bailli baissant la Verge de Justice , ne fut pas plus avant ; Son Altesse Sérénissime en ayant gracieusement dispensé les uns & les autres , à cause du tems fâcheux qu'il faisoit.

Au sortir de l'Eglise de Saint Pierre la marche se forma dans l'ordre qui suit , & qui se trouvera plus détaillée dans la pièce jointe à cette Relation sous No. 1. où les rangs sont observés , conformément à la Liste provisionnelle que le Conseil de la Province autorisé par le Gouvernement , avoit fait publier quelques jours auparavant.

L'Aide-Major de la Place à cheval ouvroit la Marche & conduisoit un Escadron du Régiment d'Hauley le sabre à la main , ayant le Lieutenant Colonel à la tête.

Un Sergeant - Major de la Ville aussi à cheval étoit suivi des Trompettes & Timbales de la Ville richement habillés.

Après suivoient en Carrosses à deux chevaux ( les Laquais aux deux côtés ) les Députés des Villes & des Châtellenies Subalternes & les Députés des Chefs-Colléges.

De suite le Marquis de la Woestyne & de Bécelaere faisant la fonction de Guidon , monté sur un cheval richement caparaçonné portoit le Grand Etandart aux Armes de Flandres , ayant à son côté le Baron de Boulaer le seul des quatre Beers de la Province qui étoit présent ; après le Guidon venoient les Nobles , les Députés des Ecclésiastiques , les Abbés & les Evêques tous en Carrosses à deux chevaux , les Laquais à côté des portières.

Après les Evêques marchoient de front sur une ligne trois Hérauts-d'Armes , dont celui du milieu étoit Charles vanden Heeck Héraut-d'Armes à titre de la Province & Comté de Hainau , revêtu de la cotte d'Armes du Comté de Flandres , faisant la fonction de Jean Joseph Hatrival absent.

Celui à la droite étoit Barthelemi Joseph Jaerens Héraut à titre de la Province & Duché de Luxembourg & Comté de Chini , avec la cotte aux Armes du Comté de Hainau.

Et celui à la gauche étoit Martin de Gréz Héraut - d'Armes à titre de la Province & Comté de Namur , portant la cotte de la même Province , en memoire de ce que les anciens Comtes de Flandres ont été Souverains du Comté de Hainau & de celui de Namur.

Ensuite venoit Henri Joseph de Fourneau Comte de Cruykenbourg, Maréchal Héréditaire de Flandres tenant en main l'Epée nuë , autrement dit *l'Estoc* , & marchant entre les deux autres Hérauts-d'Armes , sçavoir ; à sa droite André François Jaerens Chevalier , Conseiller & premier Héraut-d'Armes , revêtu de la riche cotte aux Armes pleines de Sa Majesté , & à sa gauche Richard de Gréz Héraut à titre de la Province & Duchés de Brabant & de Lothier , avec la cotte aux Armes d'Autriche. Tous ces Hérauts montés à cheval , le Caducée à la main étoient richement équipés , & avoient des plumets ou panaches sur leurs chapeaux : Ils étoient suivis par les Trompettes & Timbales de la Cour , par les Heyducs , les Valets de pied & les Coureurs.

Après quoi paroissoit Son Altesse Sérenissime dans un superbe Carosse entouré de glaces & attelé de six chevaux.

Les Pages & le Sadel-Knecht à cheval , & les Grands Officiers de la Cour , ainsi que les Chambellans en trois magnifiques Carosses à six chevaux , suivoient celui de Son Altesse Sérenissime , & la Marche étoit fermée par un Escadron des Chevaux gris du Régiment de Campbell , le sabre à la main.

Le cortége se rendit en cet ordre par la Nieuw-straete , la petite Boucherie , le Callanderberg & la Cruys-straete à l'Eglise Cathédrale de St. Bavon , dont on avoit eu la précaution de faire garder les avenues , par des Sergeans de la Ville , pour y empêcher la confusion.

Son Altesse Sérenissime y étoit attendüe par ceux du Chapitre en surplis , & l'Evêque s'y étant joint ils la reçurent à la descente du Carosse.

On avoit préparé à l'entrée de la Nef , qui étoit ornée de belles Tapisseries , un Prie-Dieu : devant lequel le Sérenissime Prince s'étant mis à genoux , l'Evêque lui présenta le Bois de la sainte Croix à baiser.

Il fut conduit ensuite sur une élévation de plusieurs degrés pratiquée contre le Jubé & entourée d'une balustrade , où il y avoit un magnifique Dais de velours rouge , avec des galons & des crépines d'or.

Sous ce Dais étoit le Portrait de Sa Majesté & au dessous un Fauteuil élevé sur une estrade de trois marches , sur lequel Son Altesse Sérenissime fut se placer : Elle avoit devant Elle une table couverte d'un Tapis de velours pareil au Dais , où étoit posé sur un careau le Livre des saints Evangiles.

Le Comte de Königsegg - Erps faisant les fonctions de Grand-Maitre , se plaça debout à droite en arrière du Fauteuil , & le Prince de Hornes Conseiller actuel d'Etat intime de Sa Majesté , Grand Ecuyer de leurs Altesse Sérenissimes à gauche ; le Prince de Chimay Feld-Maréchal Lieutenant des Armées de Sa Majesté , Gouverneur d'Audenarde & Capitaine des Archers se mit plus avant à la droite , & y resta jusqu'à ce que son tour étant venu de faire

son Serment comme Noble de la Province , il prit son rang parmi eux.

Le Lieutenant des Archers & celui des Hallebardiers se tinrent aux deux côtés du Dais en dehors , & les Chambellans derriere & sur les côtés du Fauteüil : tous debout , de même que le Secretaire de Sa Majesté Misson qui étoit sur la première marche de l'estrade à droite , & le Conseiller premier Pensionnaire de la Ville de Gand Ameye qui étoit à gauche.

Au bas de l'estrade étoit à la droite le Maréchal Héréditaire de la Province tenant l'Epée nuë en main , & de l'autre côté le Guidon avec l'Etendart.

Les Evêques , les Abbés & les Députés du Clergé s'affirent sur des bancs à la droite , & après eux étoient les Députés des trois Chefs-Colléges.

A la gauche se placèrent le Beer présent , les Nobles , & ensuite les Députés des Villes & Pais d'Alost & de Terremonde , aussi sur des bancs.

Les Hérauts-d'Armes se rangerent près des degrès , sur lesquels étoient postés les Archers , à la reserve de deux qui étoient aux deux côtés du Dais ; & au bas étoient les Hallebardiers formant un demi cercle.

Le Chapitre de Saint Bavon occupoit le milieu de la Nef entre les Députés des Villes & des Châtellenies Subalternes.

Son Altesse Sérenissime s'étant fait donner par le Secretaire de Sa Majesté les Lettres de Pleins-Pouvoirs de la Reine, dont la Copie est ci-après N<sup>o</sup>. 2. les remit au premier Conseiller Pensionnaire, qui après en avoir fait la lecture à haute voix , fut les présenter aux Evêques , aux Abbés , aux Députés du Clergé , aux Nobles , aux Députés des trois Chefs-Colléges & enfin à ceux des Pais d'Alost & de Terremonde. Tous les ayant vuës , baisèrent avec vénération & respect la signature de Sa Majesté.

Cela fait , le Pensionnaire les rendit à Son Altesse Sérenissime , & les Evêques de Gand & de Bruges s'étant approchés présentèrent au Sérenissime Prince le Livre des Evangiles.

Son Altesse Sérenissime se leva , & tenant la main sur le Livre ,

Elle prêta le serment au Nom de Sa Majesté comme Comtesse de Flandres , aux Ecclésiastiques , aux Nobles , aux Députés des trois Chefs-Colléges & à ceux des Villes & Pais d'Alost & de Terremonde ; après que le Pensionnaire en eut lû le Formulaire que voici :

**N**OUS CHARLES ALEXANDRE DUC DE LORRAINE ET DE BAR, *Chevalier de la Toison d'Or, Feld-Maréchal & Général-Commandant en Chef des Armées de Sa Majesté la REINE DE HONGRIE ET DE BOHEME &c. son Lieutenant Gouverneur & Capitaine Général de ses Pais-Bas, en vertu des Lettres de Procure spéciale & Plein-pouvoir, que Nous avons de Sa Majesté MARIE THERESE, par la Grace de Dieu, Reine de Hongrie & de Boheme, Archiduchesse d'Autriche, Duchesse de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldre & de Milan, Comtesse d'Habsbourg, de Flandres, &c. Promettons & jurons sur les saints Evangiles, au Nom de Sadedite Majesté, à vous Evêques, Abbés, Prévôts & Doïens, Nobles, Membres du Pais & Comté de Flandres ici présents, représentant les Etats dudit Pais, à ce bien & suffisamment autorisés, que Sadedite Majesté entretiendra & observera, fera entretenir & observer tout ce que Feu l'Empereur & Roi CHARLES VI. que Dieu absolve, a juré & promis audit Pais & Comté de Flandres, & généralement tout ce à quoi une bonne Dame & Princesse Souveraine est tenuë & obligée. AINSI DIEU NOUS AIDE ET TOUS SES SAINTS.*

Lorsque Son Altesse Sérenissime eut prêté ce Serment, Elle prit possession du Pais & Comté de Flandres, au Nom de Sa Majesté, en sonnant trois fois une petite Cloche suspenduë à côté du Dais, à laquelle étoit attaché un cordon d'or : Cérémonie instituée d'ancienneté pour marque de cette prise de possession.

Elle se remit dans son Fauteuil & se couvrit, les Evêques reprirent leur place & le Secrétaire de Sa Majesté lût tout haut le Serment de Vasselage, d'obéissance & de fidélité, à prêter tant par les mêmes Evêques, les Abbés & les Députés du Clergé, que par les Officiers Héréditaires, les Beers, les Nobles, les Députés des trois Chefs-Colléges & finalement ceux des Villes & Pais d'Alost & de Terremonde. En voici le Formulaire :

**N**OUS Evêques, Prélats, Prévôts, Doïens, Nobles, Députés des Ecclésiastiques, Membres & Députés des Villes d'Alost & de Terremonde, du Pais & Comté de Flandres ici présens, représentant les Etats d'icelui Pais, & à faire ce que s'ensuit, étant bien & suffisamment authorisés, ayant reçu le Serment à Nous prêté, de la part de Sa Majesté **MARIE THERESE**, par la Grace de Dieu, Reine de Hongrie & de Boheme, Archiduchesse d'Autriche, Duchesse de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres & de Milan, Comtesse de Habsbourg, de Flandres, &c. par votre Altesse Sérenissime, comme ayant à ce Mandement spécial, procure irrevocable & Plein-pouvoir de Sadite Majesté, ainsi qu'une Comtesse de Flandres est accoutumée de faire, promettons & jurons à votre Altesse Sérenissime, en la qualité susdite, que nous serons à Sadite Majesté bons & leaux Sujets, & tiendrons & ferons tenir inviolablement tout ce que de la part desdits Etats du Pais & Comté de Flandres a été promis à Feu de très-haute mémoire l'Empereur & Roi **CHARLES VI.** de ce nom, que Dieu absolve. **AINSI DIEU NOUS AIDE ET TOUS SES SAINTS.**

Tous se préparèrent à cet Acte solennel, & montant sur la première marche de l'estrade, chacun à son tour & suivant son rang, firent le Serment en fléchissant le genou, les Ecclésiastiques la main sur la poitrine & les Séculars la tenant élevée.

Lors qu'ils s'aquittoient de ce devoir envers leur Souveraine, Son Altesse Sérenissime se decouvroit, marquant à chacun d'eux par son accueil gracieux, la satisfaction qu'Elle en ressentait.

Cette Cérémonie accomplie, le Sérenissime Prince s'étant decouvert se fit donner par le Secretaire de la Reine les Lettres de Pleins-Pouvoirs de Son Altesse Roïale le Grand Duc de Toscane (telles qu'elles se voient ci-après N<sup>o</sup>. 3.) pour prêter en son Nom, & comme Co-Régent de tous les Etats de Sa Majesté, le Serment qu'il a bien voulu faire en faveur de ces Provinces.

Il les remit entre les mains du premier Conseiller Pensionnaire qui en fit la lecture à haute voix : laquelle étant achevée, les Evêques de Gand & de Bruges vinrent de nouveau présenter à Son Altesse Sérenissime le Livre des Saints Evangiles ; & le même

Pensionnaire lut pareillement la formule du serment à prêter au Nom du Sérenissime Duc Co-Régent, qu'Elle fit la main sur l'Evangile, de la même manière qu'Elle avoit fait auparavant celui au Nom de Sa Majesté; cette formule étoit de la teneur suivante.

**N**OUS CHARLES ALEXANDRE DUC DE LORRAINE ET DE BAR, *Chevalier de la Toison d'Or, Feld-Maréchal & Général-Commandant en Chef des Armées de Sa Majesté la REINE DE HONGRIE ET DE BOHEME &c. son Lieutenant Gouverneur & Capitaine Général de ses Pais-Bas, comme ayant mandement spécial, procuration irrevocable & Plein-pouvoir de Son Altesse Royale FRANÇOIS, par la Grace de Dieu, DUC DE LORRAINE ET DE BAR, GRAND DUC DE TOSCANE &c. Co-Régent de tous les Roïaumes, Etats & Pais Héritaires de Sa Majesté MARIE THERESE, par la Grace de Dieu, Reine de Hongrie & de Boheme, Archiduchesse d'Autriche, Duchesse de Bourgogne, &c. Comtesse de Habsbourg, de Flandres, &c. Promettons & jurons, au nom du même Duc Co-Régent, sur les saints Evangiles, à vous Evêques, Abbés, Prévôts & Doïens, Nobles, Membres du Pais & Comté de Flandres ici présens, représentant les Etats dudit Pais, à ce, bien & suffisamment autorisés, que Sadite Altesse Royale, en tant que Co-Régent, selon les Actes du 21. & 22. Novembre 1740. inserés dans le Diplôme du 18. Février 1741. entretiendra & observera, fera entretenir & observer tout ce que Feu l'Empereur & Roi CHARLES VI. que Dieu absolve, a juré & promis audit Pais & Comté de Flandres, sur le pied & de la manière que Nous en avons juré aujourd'hui l'observation, au nom de Sa Majesté la Reine. AINSI DIEU NOUS AIDE ET TOUS SES SAINTS.*

Immédiatement après les Hérauts-d'Armes tournés vers le Peuple crièrent par trois fois du haut des degrés, VIVE MARIE THERESE REINE DE HONGRIE ET DE BOHEME COMTESSE DE FLANDRES: ce que tout le Peuple reïtera nombre de fois avec de grandes démonstrations de zèle, d'affection & de joie.

Pour terminer la solemnité par l'action de grâces ordinaire, le Maître des Cérémonies du Chapitre conduisant un Lecteur le Missel entre les mains, & accompagné de deux Acolites tenant des chandeliers avec des cierges allumés, monta près de l'Evê-

que de Gand , auquel on présenta le Livre pour entonner le *TE DEUM* , qui fut continué par la Musique , au son de toutes les cloches de l'Eglise , de celles du Beffroy & du carillon , & au bruit d'une triple décharge de l'Artillerie du Château & de la Ville.

Après ce devoir de piété , le Chapitre accompagna Son Altesse Sérénissime jusqu'à la porte de l'Eglise , où Elle remonta en Carrosse , & la marche fût reprise & continuée dans le même ordre qu'auparavant , pour se rendre au marché du Vendredi , où étoit dressé le grand Théâtre.

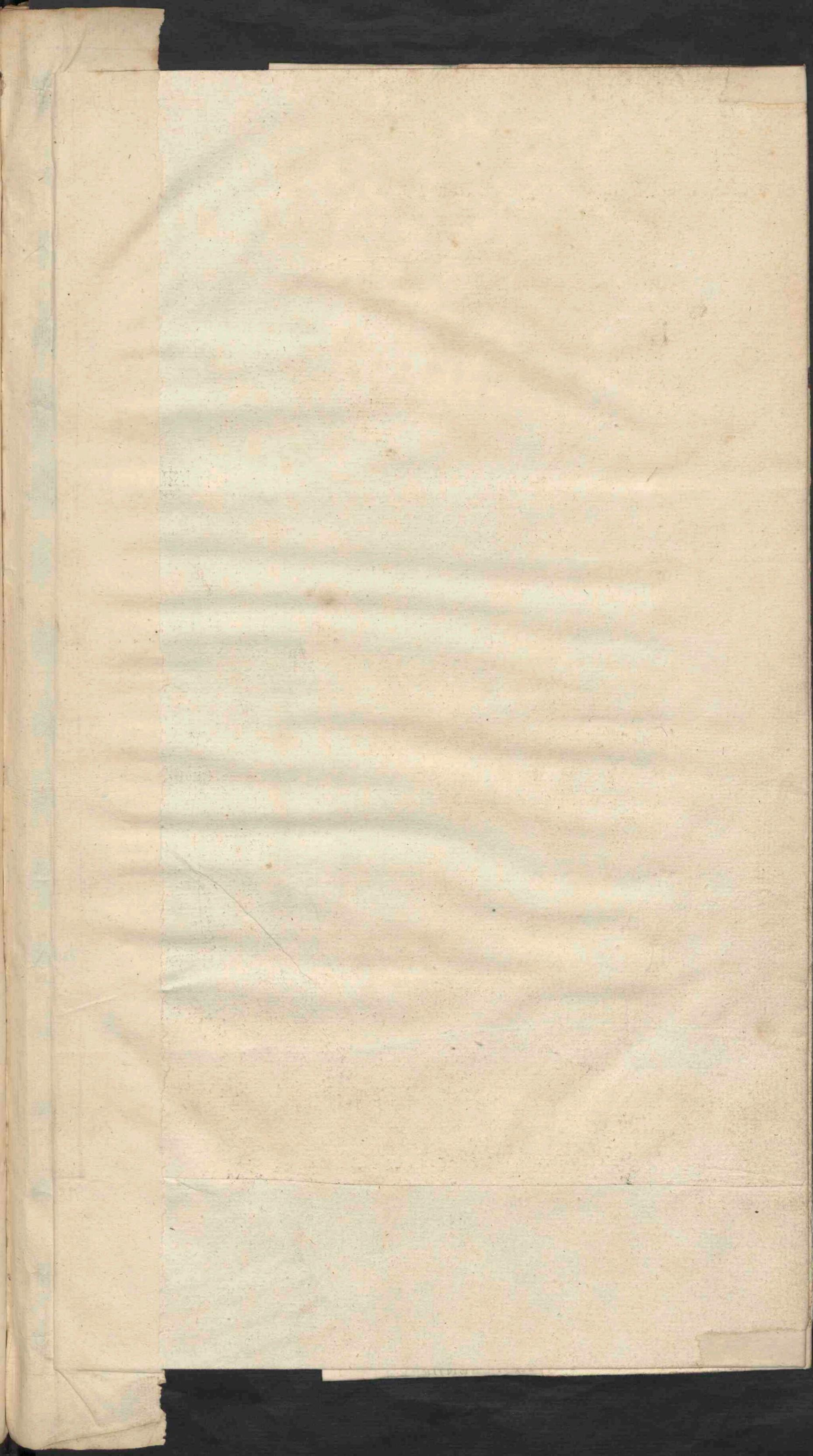
On passa par les ruës du Beffroy , de la Magdeleine , le Callanderberg , le Cautre ( où se trouva sous les Armes le Régiment Roïal Ecoffois ) la Sonne-straete , la Velt-straete & le Marché aux Grains , sur lequel étoit pareillement sous les Armes le Régiment d'Onslow , & finalement par la Lange-munte , d'où on arriva sur la Place où étoit le Théâtre , duquel il convient de donner une legere idée , qu'on se formera plus ample à la vuë de la planche qui se trouve ici.

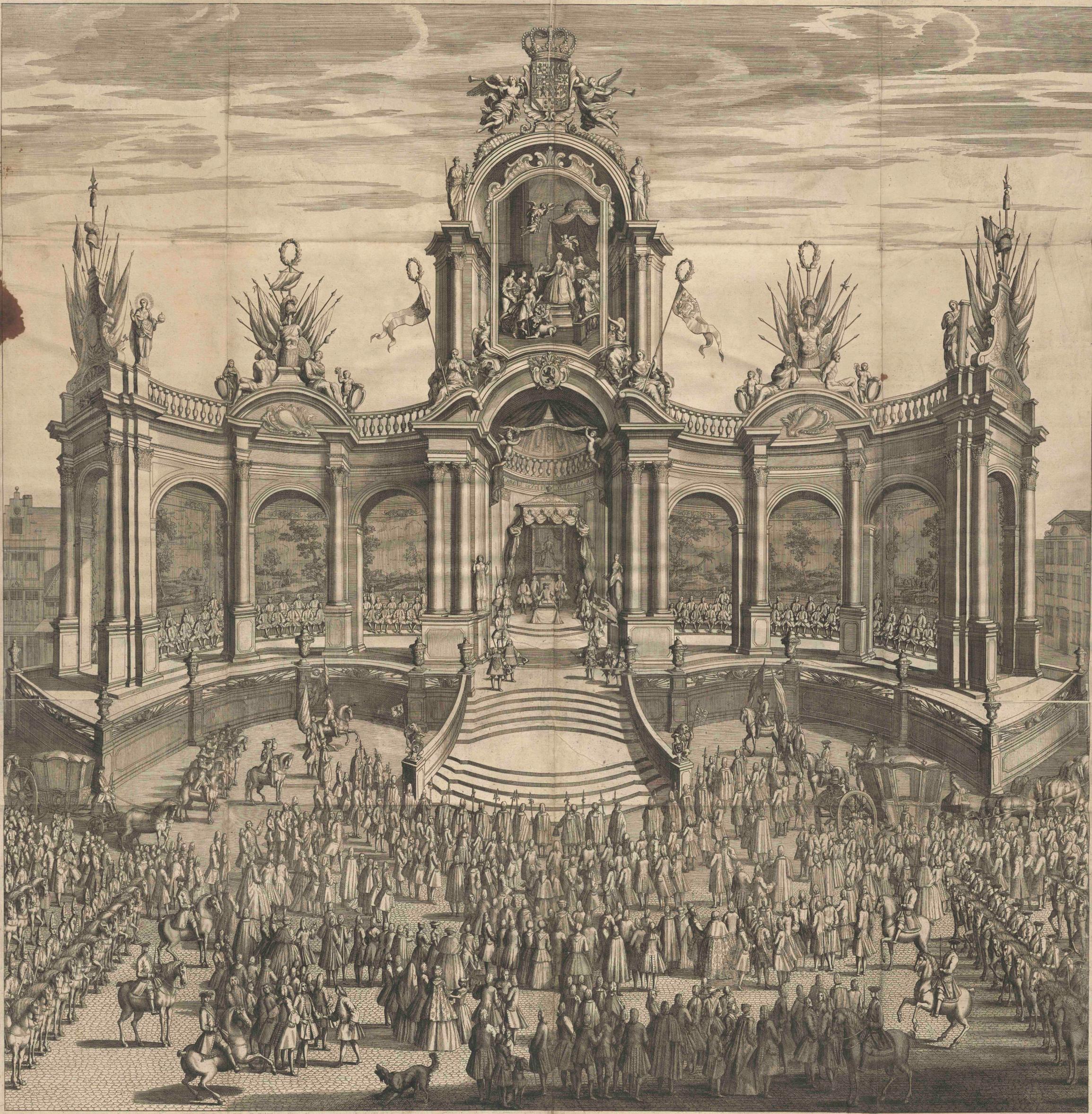
Il étoit construit au fond de cette grande & belle Place du côté de l'Eglise de saint Jacques , & près de l'ancien Hôtel de Ville. Sa longueur étoit de 180. pieds , sur 36. de largeur dans le milieu , & sa hauteur de 150. On y montoit par un seul escalier qui occupoit le centre , soutenu des deux côtés par deux rampes ou bords d'appui courbés , qui s'éloignoient l'un de l'autre à mesure qu'ils approchoient du pavé , où ils étoient terminés par deux grands pedestaux surmontés de deux Lions dorés avec chacun une bannière.

Au haut étoient pareillement deux pedestaux portant deux beaux Vases , & où commençoit de part & d'autre une balustrade sculptée à jour , qui s'étendoit jusqu'aux deux extrémités du Théâtre , & formoit un espèce de coridor regnant tout du long & moins élevé de deux degrés que le plancher du même Théâtre.

Cette balustrade étoit à hauteur d'appui & d'espace à autre il y avoit des pedestaux portant des Vases semblables aux deux premiers.

De belles & majestueuses Colonnes de l'ordre Corinthien , avec tous les ornemens que peuvent exiger les règles de l'art en





Representation de l'Inauguration solennelle de sa sacrée Majesté MARIE THERESE Reine de Hongrie et de Boheme Archiduchesse d'Autriche &c comme Comtesse de Flandres célébrée au grand Theatre dressé sur la Place au Vendredi en la Ville de GAND Capitale de la Province le 27 Avril 1744.

David & Kande Arch. grav. et Grav.

François Pilsen sculp. Gand.



ce genre d'Architecture , formoient neuf grandes Arcades dont le deux dernières inclinoient leur façade l'une vers la droite & l'autre vers la gauche de la Place.

Une autre balustrade chargée de Trophées fort élevés, & de divers autres décorations allegoriques, au sujet, regnoit au dessus des Arcades , dans toute l'étenduë des aïles du Théâtre.

Au milieu s'élevoit un Dôme d'une hauteur proportionnée à la grandeur de l'édifice , sur le sommet duquel paroissoient, sur un piedestal , les Armes de la Reine entre deux cornes d'abondance , & soutenuës par deux Rénommées.

L'Arcade sur lequel étoit appuié le Dôme avoit 50. pieds de hauteur & 24. de largeur ; & dans son ceintre il y avoit une draperie de damas cramoisi , avec des crépines d'or négligemment soulevée par deux Séraphins qui tenoient le Chronographe suivant :

AUGUSTA THERESIA REGINA, EXULTANTE FLANDRIA  
INAUGURATUR COMES.

Au-dessus de ce ceintre, se voyoient deux autres Séraphins soutenant un grand Tableau , qui représentoit Sa Majesté la Reine, recevant l'hommage des Ecclésiastiques , des Nobles & des Membres de Flandres ; & au bas étoient les Armes de la Province.

Le dedans du Dôme peint à fresque, de même que tout le plafond des deux aïles du Théâtre , représentoit un beau Ciel azuré, au milieu duquel paroissoit un St. Esprit raionnant d'or, & dans le contour on y lisoit cette inscription Chronographique.

MARIÆ THERESIÆ CAROLI SEXTI FILIÆ VOTA SUA  
RENOVANTIBUS SUBDITIS.

Sous ce Dôme étoit placé un superbe Dais de velours cramoisi, galonné d'or, sous lequel se voyoit le Portrait de Sa Majesté: plus bas & sur une estrade de trois marches, il y avoit un grand Fauteüil couvert de même étoffe, artistement sculpté & doré, au devant duquel étoit une Table couverte d'un Tapis aussi de velours cramoisi à galons d'or, où reposoit sur un carreau le Livre des saints Evangiles.

Tout le fond du Théâtre étoit orné de magnifiques Tapisseries, placées entre les pilastres, sur lesquels étoient peints différens Trophées : les deux rangées de bancs élevés d'un gradin qui étoient préparés des deux côtés, de même que le plancher dans toute son étendue, & les escaliers étoient couverts de drap verd.

Dans une des maisons à la droite du Théâtre on avoit construit une espèce de Tribune sur un balcon, dans laquelle Son Altesse Sérénissime Madame l'Archiduchesse se trouva *incognito*, pour être Spectatrice de cette Cérémonie.

Le Sérénissime Prince étant arrivé au Théâtre fut prendre sa place sous le Dais : les Seigneurs de la Cour, le Secrétaire de Sa Majesté, le Conseiller & premier Pensionnaire, les Hérauts-d'Armes & les Officiers Héréditaires se placèrent tous, comme ils l'avoient été dans l'Eglise de Saint Bavon.

Les Evêques, les Abbés & les Députés du Clergé se mirent sur les premiers bancs à droite, & les Beers & les Nobles à gauche : les Députés des trois Chefs-Colléges, & après eux ceux des Villes & Pais d'Alost & de Terremonde s'assirent sur les seconds bancs, placés devant ceux des Ecclésiastiques, & les Députés des Villes & des Châtellenies-Subalternes à gauche, pareillement sur les bancs qui étoient devant ceux qu'occupaient les Nobles.

Tous étoient découverts & assis, & ne se levèrent que pendant les prestations des Sermons.

Les Archers, dont deux étoient à côté du Dais, furent postés en partie deux à deux, vis-à-vis chaque colonne le long du coridor, & le reste sur le haut de l'escalier ; les Hallebardiers étoient au bas sur le pavé.

Les deux Escadrons de Troupes Angloises, qui avoient ouvert & fermé la marche, se rangèrent en face l'un de l'autre, à l'opposite des deux extrémités du Théâtre, dont les environs étoient gardés par ceux des Confrairies de Saint George, & de Saint Sébastien.

Tout le monde étant placé, le premier Héraut-d'Armes se tourna vers le Peuple, & cria à haute voix *Silence*, ce qu'il répéta par trois fois.

Alors les Pleins-pouvoirs de Sa Majesté ayant encore été remis à Son Altesse Sérénissime & lus de nouveau par le premier Conseiller-Pensionnaire de Gand, en la même manière qu'il avoit été fait à St. Bavon, le même Pensionnaire les fut présenter aux Députés des Villes & des Châtellenies Subalternes, qui baifèrent tous très respectueusement la signature Roiale de Sa Majesté; & comme le Sérénissime Prince devoit ensuite leur faire le Serment, au nom de la Reine, comme Comtesse de Flandres, les Evêques de Gand & de Bruges vinrent lui présenter le Livre des saints Evangiles. Son Altesse Sérénissime se leva, & le Formulaire suivant ayant été lu tout haut par le Pensionnaire, Elle le jura tenant la main sur le Livre. Voici ce Formulaire :

**N**OUS CHARLES ALEXANDRE DUC DE LORRAINE ET DE BAR, *Chevalier de la Toison d'Or, Feld-Maréchal & Général-Commandant en Chef des Armées de Sa Majesté la REINE DE HONGRIE ET DE BOHEME &c. son Lieutenant Gouverneur & Capitaine Général de ses Pays-Bas, en vertu des Lettres de procure spéciale & Plein-pouvoir que nous avons de Sa Majesté MARIE THERESE, par la Grace de Dieu, Reine de Hongrie & de Boheme, Archiduchesse d'Autriche, Duchesse de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de Milan, Comtesse de Habsbourg, de Flandres, &c. promettons & jurons sur les saints Evangiles, au nom de Sa Majesté, à vous Villes & Châtellenies Subalternes du Pays & Comté de Flandres ici présents, représentant les Etats dudit Pays, & étant à ce bien & suffisamment autorisés, que Sadite Majesté entretiendra & observera, fera entretenir & observer tout ce que Feu l'Empereur & Roi CHARLES VI. que Dieu absolve, a juré & promis audit Pays & Comté de Flandres, & généralement fera tout ce, à quoi une bonne Dame & Princesse Souveraine est tenuë & obligée. AINSI DIEU NOUS AIDE ET TOUS SES SAINTS.*

Ce Serment fait, le Sérénissime Prince se remit dans son Fauteuil & se couvrit : & le Secretaire de Sa Majesté lut à haute voix le Serment de Vasselage, d'obéissance & de fidélité, que devoient faire à leur Souveraine les mêmes Députés des Villes & des Châtellenies Subalternes, tel qui suit :

**N**OUS Députés des Villes & Châtellenies Subalternes du Pais & Comté de Flandres ici présens, représentant les Etats d'icelui Pais, & à faire ce que s'ensuit, étant bien & suffisamment autorisés, ayant reçu le Serment à Nous prêté, de la part de Sa Majesté MARIE THERESE, par la Grace de Dieu, Reine de Hongrie & de Boheme, Archiduchesse d'Autriche, Duchesse de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres & de Milan; Comtesse d'Habsbourg, de Flandres, &c. par votre Altesse Sérenissime, comme ayant à ce Mandement spécial, procure irrévocable & Plein-pouvoir de Sadite Majesté, ainsi qu'une Comtesse de Flandres est accoutumée de faire, promettons & jurons à votre Altesse Sérenissime, en la qualité susdite; que nous serons à Sadite Majesté bons & leaux Sujets, & tiendrons & ferons tenir inviolablement tout ce que, de la part desdits Etats du Pais & Comté de Flandres, a été promis & juré à Feu de très-haute mémoire l'Empereur & Roi CHARLES VI. de ce nom, que Dieu absolve. AINSI DIEU NOUS AIDE ET TOUS SES SAINTS.

Tous ces Députés s'approcherent & monterent l'un après l'autre, suivant leur rang, sur la première marche de l'estrade, où chacun fit serment, la main levée & le genou fléchi, observant avec une extrême satisfaction le Sérenissime Prince, qui se decouvrant leur donnoit, avec cette grace qui lui est si naturelle, les mêmes marques de bonté & de bienveillance qu'il avoit témoignées à ceux qui avoient fait leur serment à Saint Bavon.

Les Pleins-pouvoirs de Son Altesse Roïale le Duc Co-Régent, ayant encore été remis au Pensionnaire, celui-ci en fit la lecture; ensuite les Evêques s'approcherent, comme ils avoient déjà fait, & le Sérenissime Prince se tenant encore debout & decouvert prêta le Serment, au nom du Duc Co-Régent, aux Députés des Villes & des Châtellenies Subalternes, en conformité du Formulaire suivant, qui fut aussi lû par le Pensionnaire.

**N**OUS CHARLES ALEXANDRE DUC DE LORRAINE ET DE BAR, Chevalier de la Toison d'Or, Feld-Maréchal & Général-Commandant en Chef des Armées

de Sa Majesté la REINE DE HONGRIE ET DE BOHEME &c. son Lieutenant Gouverneur & Capitaine Général de ses Pais-Bas, comme ayant mandement spécial, procuration irrévocable & Plein-pouvoir de Son Altesse Roïale FRANÇOIS, par la Grace de Dieu, DUC DE LORRAINE ET DE BAR, GRAND DUC DE TOSCANE &c. Co-Régent de tous les Roïaumes, Etats & Pais Héritaires de Sa Majesté MARIETHERESE, par la Grace de Dieu, Reine de Hongrie & de Boheme, Archiduchesse d'Autriche, Duchesse de Bourgogne, &c. Comtesse de Habsbourg, de Flandres, &c. Promettons & jurons, au nom du même Duc Co-Régent, sur les saints Evangiles, à vous Villes & Châtellenies Subalternes du Pais & Comté de Flandres ici présens, représentant les Etats dudit Pais, & étant à ce bien & suffisamment autorisés, que Sadite Altesse Roïale, en tant que Co-Régent, selon les Actes du 21. & du 22. de Novembre 1740. inserés dans le Diplôme du 18. Février 1741. entretiendra & observera, fera entretenir & observer tout ce que Feu l'Empereur & Roi CHARLES VI. que Dieu absolve, a juré & promis audit Pais & Comté de Flandres, sur le pied & de la même maniere que Nous en avons juré aujourd'hui l'observation, au nom de Sa Majesté la Reine. AINSI DIEU NOUS AIDE ET TOUS SES SAINTS.

Aussi-tôt que Son Altesse Sérénissime eut fait ce Serment, tous les Hérauts-d'Armes se tournerent vers le Peuple, & crièrent trois fois VIVE MARIE THERESE, REINE DE HONGRIE ET DE BOHEME, COMTESSE DE FLANDRES, à quoi les Evêques, les Abbés, les Nobles & toute l'Assemblée & la multitude du Peuple applaudirent par leurs acclamations, en répétant nombre de fois les mêmes cris, qui retentissoient de toute part, avec des démonstrations de joie qu'on auroit peine d'exprimer.

En même tems on sonna les cloches de Triomphe & le Carillon : à quoi se joignirent les fanfares des Trompettes & des Timballes, pendant qu'il se fit une triple décharge de l'Artillerie de la Ville & du Château.

Des fenêtres d'une maison à la droite du Théâtre, les Conseillers des Domaines & Finances de Sa Majesté André Capon

& Paul François Cordeys jettèrent & répandirent parmi le Peuple une quantité de Médailles d'or , d'argent & de cuivre.

Ces Médailles portent d'un côté le Portrait de Sa Majesté avec cette Inscription : MAR. TH. D. G. R. HUNG. BO. D. BRAB. C. FL. *Inaugurata* 1744. Sur le revers est un Autel , sur lequel brûle le feu , & au dessus paroissent deux mains l'une dans l'autre , tenant ensemble un caducée traversé de deux épis de bleds en fautoir , avec cette legende au tour : *Hæc Ara tuebitur omnes* , & dans l'exergue ces mots : *Fides Publica*.

Du Théâtre de la place du Vendredi , Son Altesse Sérénissime fut conduite dans le même ordre qu'Elle y étoit venuë , à l'Hôtel de Ville , passant par la Camme-straete , la Coninck-straete , le Santberg , & par devant la Cour de St. George.

L'Entrée de cet Hôtel étoit paré d'un Arc de Triomphe , sur lequel étoient les Portraits de leurs Altesse Sérénissimes.

Le Prince y étant arrivé vers le trois heures & demie de l'après-midi , descendit de Carosse & passa avec les Seigneurs de sa Cour & toute l'Assemblée au grand Salon , nommé la Sale de Cavalcade , où se devoit donner le repas.

Là étoit préparée une Table de deux cens couverts , faite en forme de fer à cheval , au centre de laquelle Son Altesse Sérénissime se plaça sous un riche Dais ; & les Ecclésiastiques & Membres de Flandres ayant laissé à la disposition du Sérénissime Prince d'inviter à ce repas tous ceux à qui il voudroit accorder cet honneur , les Conviés prirent place à ses côtés , laissant par respect de part & d'autre quelque espace vuide auprès de sa Personne.

Les Evêques de Gand & de Bruges se mirent vis-à-vis Son Altesse Sérénissime , ayant à leur droite les Abbés & les Députés du Clergé , & à leur gauche les Officiers Héréditaires , le Beer & les Nobles de la Province : les Députés des Colléges , des Villes & des Châtellenies occupèrent les autres places.

A l'extrémité de la Sale à l'opposite du Dais étoit dressé un Orchestre pour les Musiciens , dont on avoit choisi les meilleurs en tout genre , qui pendant le repas exécutèrent merveilleusement bien plusieurs excellentes pièces de simphonie.

La Table fut servie avec propreté , délicatesse & somptuosité , & le bon ordre qui y a été observé n'a rien laissé à désirer.

Tout le monde a admiré sur tout le Dessert , qui représentoit un Parterre de différens compartimens , orné de divers objets , comme Portiques , Grottes , Rochers , Groupes , Cascades , Figures d'Hommes & d'Animaux , Fontaines , Fleurs & verdure d'une admirable variété , le tout élégamment exécuté & chargé de Simboles & de Devises relatives à l'objet de la Fête.

Les Ecclésiastiques & Membres de Flandres eurent aussi l'honneur de traiter en même tems Son Altesse Sérenissime Madame l'Archiduchesse , dans la chambre de leurs Assemblées ordinaires , où Elle fut servie à une Table particuliere avec les Dames de sa suite & quelques Seigneurs de la Cour.

A huit heures du soir , on fit trois décharges de l'Artillerie du Château & de la Ville ; on sonna toutes les cloches , & il y eut de très belles illuminations à l'Hôtel de Ville , à la Tour du Beffroy & parmi toute la Ville.

Le lendemain leurs AltesSES Sérenissimes dinèrent chez le Baron de Kiefegem, Gouverneur du Château, & Grand-Bailli de Gand, qui eut l'honneur de leur donner un splendide repas, auquel furent aussi invités tous les Seigneurs & Dames de la Cour. Vers le soir Elles furent à la Comédie , d'où Elles se rendirent sur les neuf heures au Marché du Vendredi , où étoit préparé , autour de la Statuë de CHARLES V. un magnifique feu d'artifice , en forme de Parquet, auquel la Sérenissime Archiduchesse mit le feu , par le moyen d'une fusée qu'Elle fit partir du balcon de la maison où Elle étoit placée avec Son Sérenissime Epoux.

Ce même soir il y eut encore des illuminations à l'Hôtel de Ville , à la Tour du Beffroy & par toute la Ville , dont les Habitans , charmés d'ailleurs de se voir honorés de la présence de leurs AltesSES Sérenissimes , se distinguèrent à l'envie des uns des autres , à tel point qu'on peut dire , avec vérité , qu'ils n'oublièrent rien en cette occasion , de tout ce qui pouvoit dépendre d'eux , pour manifester leur affection , & la joie qu'ils ressentoient de voir s'accomplir une solemnité déjà depuis long-tems désirée , & qui cimentoit leur attachement à leur Auguste Souveraine.

Ainsi se terminèrent les réjouissances publiques qui ont accompagné cette grande solemnité , qui par les soins , le zele & les attentions des Députés à l'Assemblée ordinaire des Ecclésiastiques & Membres de la Province , a été exécutée avec tout l'or-

dre, le bon goût & la magnificence qu'on en pouvoit attendre : auffi eurent-ils le bonheur de voir leurs Alteſſes Séreniſſimes en témoigner leur parfaite ſatisfaction, de la maniere du monde la plus benigne & la plus gratieufe.

Le 29, jour que leurs Alteſſes Séreniſſimes devoient retourner à Bruxelles, les Evêques de Gand & de Bruges, les Députés à l'Assemblée ordinaire des Eccléſiaſtiques & Membres de Flandres, le Magiſtrat des deux Colléges de la Ville en Corps & en Robes, de même que toutes les Perſonnes de conſideration de l'un & de l'autre Sexe ſe rendirent dans la matinée, à l'Abbaïe de St. Pierre, pour les complimenter avant leur depart; & tous eurent l'honneur de ſ'aquitter de ce devoir dans les Audiences, tant publiques que particulières qu'Elles daignérent leur accorder.

Vers le midi leurs Alteſſes Séreniſſimes étant montées en Carroſſe attellé de ſix chevaux de poſte, partirent accompagnées des Seigneurs & Dames de la Cour, tous pareillement en Carroſſes tirés par des chevaux de poſte, au bruit d'une triple décharge de l'Artillerie de la Ville & du Château, & eſcortées par un détachement des Troupes Angloiſes, du Régiment des Dragons de Bland, juſqu'à un quart de lieuë de la Ville, où il fut relayé par un détachement du Régiment de Stair Dragons, au quel en ſucceda un autre de Riche, & à celui-ci un de Cope, qui les conduiſit juſqu'à une lieuë de Gand.

Là, leurs Alteſſes Séreniſſimes furent jointes par un détachement Aûtrichien du Régiment de Stirum Dragons, que relevèrent, chacun à ſon tour, pluſieurs autres détachemens de ce corps diſpoſés ſur la route.

Leurs Alteſſes Séreniſſimes arrivèrent ainſi vers les deux heures après midi à Alost, & furent dîner à l'Hôtel, où les Députés du Pais tiennent leurs Asſemblées, comme Elles avoient fait en paſſant.

Elles furent reçues dans cette Ville avec les mêmes honneurs qu'à leur premier paſſage, & les mêmes témoignages de zele & d'allegreſſe, tant de la part des Députés des Villes & Pais d'Alost, que de celle des Habitans; d'où étant parties environs les cinq heures, Elles furent encore eſcortées juſqu'à Affche par des détachemens de Stirum, qui y furent relevés de diſtance en diſtance par des Dragons du Régiment de Ligne; & leurs Alteſſes Séreniſſimes arrivèrent ainſi à Bruxelles à ſix heures & demi du ſoir.

Liste des Ecclésiastiques, Nobles & Députés du Pais & Comté de Flandres, qui ont été convoqués, pour assister à l'Inauguration de Sa Majesté la REINE DE HONGRIE ET DE BOHEME, Célébrée à Gand le 27. Avril 1744. suivant le rang qu'ils ont eü dans la Marche qui s'est faite à cette occasion.

Les Députés des Villes, Châtellenies, Métiers & Districts Subalternes.

Deux Députés du Pais & Châtellenie de Bornhem.

Philippe-Jacques Verbruggen, Greffier.

Jean Reyntiers, Bailli.

Un Député de la Ville de Thorout.

Jean-Baptiste Fraeys, Greffier.

Deux Députés de la Ville d'Ostende.

Thomas-François de Gryssperre, premier Conseiller Pensionnaire.

Nicolas Carpentier, Bourguemaître.

Deux Députés de la Ville de Nieuport.

Servais-François van Vosssem, premier Conseiller Pensionnaire.

Pierre-Jacques de Corte, Ecuyer, premier Bourguemaître.

Deux Députés de la Ville & Franchise de Renaix.

Jean-François-Benoît de Scheppere, Bourguemaître.

Philippe-Emanuel Fostier, Bailli.

Deux Députés de la Ville & Métier de Bouchaute.

François-Ferdinand de Pape, Greffier.

George de Pauw, premier Echevin.

Deux Députés de la Ville, Keure & Franchise d'Eecloo.

François Clé, Greffier.

Pierre Hercke, Bourguemaître.

[Nota il ne  
devoit y a-  
voir qu'un  
Député  
de Born-  
hem.

*Deux Députés du Métier d'Assenede.*

Jean-François van Zele, Bourguemaître.

Pierre van den Kerckhove, Bailli.

*Deux Députés de la Ville de Ninove.*

Jean-Baptiste de Weghe, Bourguemaître.

Pierre-Joseph le Fevre, Ecuyer, Bailli.

*Trois Députés du Pais de Terremonde.*

Jean-Joseph Emanuel van de Vyvere, Echevin.

Jean-Corneille Claes, Echevin.

Matthias Schellekens, Echevin.

*Trois Députés de la Ville de Terremonde.*

Jean-Emmanuel Gheerolffs, Conseiller Pensionnaire.

François-Hubert Sannens, Echevin.

Antoine van den Spieghel, Echevin.

*Trois Députés du Pais de Waes.*

Floris de la Court, Conseiller Pensionnaire.

Jean van de Perre, haut Echevin.

François-Joseph de Castro y Toledo, Ecuyer, Sr. de Puyvelde, Velpe, Overhem, &c.

*Sept Députés des deux Villes & Pais d'Alost.*

Pierre-Charles van Waesberghe, Greffier.

Jean-Philippe de Waepenaert, Chevalier, Sr. de Kerrebroeck, Bailli du Pais de Sotteghem.

Jean-Baptiste Raellen, Ecuyer, Bailli du Pais de Gavre.

Jean Walckiers, Ecuyer, premier Echevin de la Ville de Grammont.

Jean-Octave de Partz, Ecuyer, Bourguemaître de la Ville de Grammont.

Maximilien-Joseph Pyl, Ecuyer, Sr. de Fayt, premier Echevin de la Ville d'Alost.

Jean-Jacques-Philippe Vilain, Ecuyer, Bourguemaître de la Ville d'Alost.

*Deux Députés de la Châtellenie d'Audenarde.*

Joseph-Bonaventure le Febure, Ecuyer, Haut-pointre.

Pierre van Meldert, Haut-pointre.

*Deux Députés de la Châtellenie de Courtrai.*

Alphonse-Louis Borluut, Ecuyer, troisième Haut-pointre.

Robert-Jean Moerman, Sr. d'Oudewalle, Ecuyer, deuxième Haut-pointre.

*Deux Députés du Château & Vieux-bourg de Gand.*

Claude-Bonaventure de Vaernewyck, Ecuyer, Sr. de Lembeke, Belleghem, Diepenbroeck &c.

Joseph-Albert de Cabilliau, Ecuyer, Sr. de Triponseau.

*Deux Députés de la Ville d'Audenarde.*

Louis van Coppenole, premier Echevin.

François vanden Broecke, Ecuyer, Sr. de Diestvelde, Bourguemaître.

*Deux Députés de la Ville de Courtrai.*

Norbert Pyl, Ecuyer, Sr. de Dampcouter & Walleghem, premier Echevin.

Thomas le Sage, Ecuyer, Sr. de Landreghem, Hulste, Schiervelde & Winheim, Chevalier de l'ordre Royale de Prusse, Bourguemaître.

*Les Députés des trois Chefs-Colléges de la Province.*

Jean-Adrien le Bailli Sr. d'Inghuem, Ecuyer, Bourguemaître & Echevin du Franc de Bruges au quartier du West.

Pierre d'Erquisia, Ecuyer, Bourguemaître & Echevin du Franc de Bruges au quartier du Nord.

Anselme-Desiré de Peellaert, Chevalier, Sr. de Steenmaere, Bourguemaître & Echevin du Franc de Bruges au quartier de l'Oost.

François Talbout, Ecuyer, Commissaire de Sa Majesté aux conférences établies à Anvers, Bourguemaître de la Commune du Franc de Bruges.

Jean-François Verhoeven, premier Conseiller Pensionnaire & Greffier de la Ville de Bruges.

Jean-François de Grafs, Ecuyer, Sr. de Bouchaute, premier Echevin de la Ville de Bruges.

Jean de la Coste, Ecuyer, Sr. de Terstraeten, Bourguemaître de la Commune de la Ville de Bruges.

Albert van Heurne, Ecuyer, Sr. de Schiervelde, Bourguemaître des Echevins de la Ville de Bruges.

Gille-François de Lichtervelde, Ecuyer, Sr. de Vrylande, deuxième Echevin de la Keure de la Ville de Gand.

Alexandre-Augustin vander Meerffche, Ecuyer, Sr. de Barledonq, premier Echevin des Parchons de la Ville de Gand.

Jean-Baptiste-Joseph Ameye, Ecuyer, Sr. d'Anvyn, premier Conseiller Pensionnaire de la Ville de Gand.

François Albert, Baron della Faille & d'Huyffe, Sr. d'Oycke ten Hove &c. premier Echevin de la Keure de la Ville de Gand.

L E S N O B L E S.

*absent* Charles de Rohan, Prince de Soubise, en qualité de Vicomte de Gand, Connetable & Guidon héréditaire de Flandres, représenté par Maximilien Marquis de la Woestyne & de Becelaere son Parent, en vertu de l'autorisation donnée à ce dernier par le Sérénissime Prince Gouverneur Général.

*Les Quatre Beers accompagnant le Guidon Héréditaire.*

*absent* Le même Charles de Rohan Prince de Soubise, en qualité de Baron de Cifoing.

*absent* N. Ryngrave, Comte de Salm, Beer de Flandres en qualité de Baron de Heyn.

*absent* Henri-Joachim Renard, Baron de Rouveroi, Beer de Flandres, en qualité de Baron de Pammele.

Pierre Cassina Comte de Wonsheim, Beer de Flandres, en qualité de Baron de Boulers.

*Les Nobles Titrés de la Province.*

Jean-Baptiste Baron d'Heems.

Jean-François Philippe, Baron de Neve ten Rode.

*Il étoit de la Députation des Chefs-Colèges.*

*Décédé peu de jours auparavant.*

François Albert, Baron della Faille & d'Huyffe, premier Echevin de la Keure de Gand.

Antoine-François van Cauteren, Baron du pais de We-dergraet.

*absent* Joseph-Marie Jacob, Baron de Tysebaert.

Jean-Joseph Dons, Baron de Lovendeghem.

Albert Claefman, Baron de Maele.

François Baron de Bruyne.

*absent* Joseph de Vecquemans, Baron de la Vere.

Ferdinand-Philippe Antoine, Baron de Booneem.

*absent* Bernard Antoine, Baron de Pottelsberge.

Nicolas-Joseph-Gislain de Vilsteren, Baron de Laerne.

*absent* Jean-Charles-Adrien della Faille, Baron du pais de Nevele.

*absent* Robert-François de Beer, Baron de Meulebeke.

Engelbert-Martin de Kerckhove, Baron d'Exaerde.

*absent* Gebard François, Baron de Plotho & d'Ingelmunster.

Charles Philippe, Vicomte de Pattyn, Conseiller des Conseils Suprême & d'Etat de sa Majesté & Président du Conseil Provincial de Flandres.

Pierre Louis, Vicomte vander Varent.

François Hubert, Vicomte de Nieulant & Ruddervoorde.

- Pierre-François Vincent , Vicomte de Vooght.
- Louis François , Baron d'Aveskercke , Vicomte de Waertervliet , Baron de Lichtervelde.
- Charles-Florent-Idisbalde de Preudhomme d'Hally , Vicomte de Nieupart & Oomberghe , Baron de Poucques.
- Philippe Norbert , Comte vander Meeren.
- Maximilien Joseph , Comte de Lalaing , Vicomte d'Audenarde , Comte de Tildoncq , Conseiller intime d'Etat actuel de Sa Majesté , & Conseiller d'Etat d'Epée aux Pais-Bas , Feld-Marechal Lieutenant de ses Armées , Sur-intendant Général de la Gendarmerie de Flandres , Gouverneur & Grand-bailli de Bruges , & du Pais & Territoire du Franc.
- absent* Ignace-Ferdinand de Croix , Comte de Mauve , Vicomte d'Erembodeghem , Baron de Wynghene.
- Philippe-Charles-Thomas de Scokaert , Comte de Tirimont , comme Comte de Weldene.
- absent* N. d'Affaytati , Comte de Ghistelles.
- absent* Guillaume-Adrien-Joseph de Nassau , Comte de Corroy , Chambellan actuel de S. M. au service de leurs AltesSES Sérénissimes , Comte de Swevegem.
- absent* Albert-Xavier de Triest , Comte de St. Remi , comme Comte d'Auwegem.
- Eugene Comte de Lannoy & de la Motterie , Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or , Conseiller intime d'Etat actuel de S. M. & Conseiller d'Etat d'Epée aux Pais-Bas , Feld-Maréchal Lieutenant de ses Armées & Gouverneur de Bruxelles , Comte de Hasselt.
- absent* Jean Jaques , Comte de Looz-Coswarem , Chambellan actuel de S. M. au service de leurs AltesSES Sérénissimes , Comte du Pais de Bornhem.
- absent* Ive-Marie-Joseph de Recourt de Lens , de Licques , Comte de Rupelmonde , Baron de Wissekercke.
- Engelbert-Frederic-Maximilien Joseph , Marquis d'Ennetiers , Comte de Mouscron.

*absent* Charles Comte de Haudion-Wyneghem, Comte de Wackene.

*absent* Charles-Joseph Marquis de Serfanders de Luna.

Emanuel-Joseph-Rodriguez d'Evora y Vega, Marquis du pais de Rhodes, Baron de Berlegem, Pannetier héréditaire de Flandres.

*absent* François de Bette, Marquis de Lede.

Jean-Charles-Joseph Comte de Merode, Chambellan actuel de S. M. au service de leurs Alteffes Sérenissimes, Marquis de Deynse.

*absent* Louis-Ernest-Gabriel Prince de Montmorenci, Vicomte de Roulers, Baron de Bellem.

*décédé auparavant.* Guillaume-Hyacinte Prince d'Orange & de Nassau, comme Baron de Rénaix.

*absent* Louis de Gand de Merode de Montmorenci, Prince de Masmines & d'Iffengien, Comte de Middelbourg, Vicomte d'Ipres, Baron de Raffingien.

Alexandre-Gabriel-Joseph d'Alsace, Prince de Chimay & du St. Empire, Capitaine de la Noble Garde des Archers, Feld-Maréchal Lieutenant des Armées de S. M. & Gouverneur d'Audenarde, Baron de Liedekercke.

*absent* Claude Lamoral Prince de Ligne & du St. Empire, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or, Conseiller intime d'Etat actuel de S. M. & Conseiller d'Etat, d'Epée aux Pais-Bas, Général d'Infanterie, & Colonel d'un Régiment d'Infanterie à son Service, Baron d'Herfelles.

*absent* N. Comte d'Egmont & de Pignatelli, Prince du Pais de Gavre, Baron de Sottengien.

Charles-Elisabeth-Conrard Duc d'Ursel, Chambellan actuel de S. M. au service de leurs Alteffes Sérenissimes, Vicomte de Vyve St. Eloy.

*absent* Leopold-Philippe-Charles-Joseph Duc d'Arenberg & d'Arfchot, Chevalier de l'Ordre de la Toison d'Or,

Conseiller intime d'Etat actuel de S. M. & Conseiller d'Etat d'Epée aux Pais-Bas , Feld-Maréchal de ses Armées , Commandant Général des Armes aux mêmes Pais , Gouverneur & Grand-Bailli de la Province d'Hainau , Baron du Pais de Beveren.

L E S E C C L E S I A S T I Q U E S

*Députés du Clergé.*

Donatien-Jean Arents , Chanoine Gradué & Archidiacre de la Cathédrale de St. Donas à Bruges , Député des Ecclésiastiques du District de Bruges.

Jean-Baptiste de Vicq , Doien de cette Cathédrale , Député des Ecclésiastiques du même District.

Govard-Gerard van Eerfel , Archidiacre & Chanoine Gradué de la Cathédrale de St. Bavon à Gand , Député des Ecclésiastiques du District de Gand.

Alexandre-Bernard van Crombrugge de Boelaere , Prévôt & Chanoine de cette Cathédrale , Député des Ecclésiastiques du même District.

A B B É S.

Leon de Mahieu , Prieur de Waerschoot de l'Ordre de Cîteaux.

*absent* Albert Foulcque , Abbé d'Eeckhoute de l'Ordre de St. Augustin.

Antoine de Stoop , Abbé de Tronchiennes , de l'Ordre de Prémontré.

*absent* Ferdinand vander Haghen , Abbé de St. Corneille à Ninove , de l'Ordre de Prémontré.

Antoine Pattheet , Abbé de Baudeloo de l'Ordre de Cîteaux.

*vacant* L'Abbé des Dunes de l'Ordre de Cîteaux.

Amand Fierens , Abbé de St. André près de Bruges , de l'Ordre de St. Benoît.

Ildefonse van Hoorde , Abbé de St. Adrien à Grammont , de l'Ordre de St. Benoît.

Maur Eloy , Abbé d'Oudenbourg de l'Ordre de St. Benoît.

François Cassina de Boulers , Abbé d'Eenaeme , de l'Ordre de St. Benoît.

E V È Q U E S.

Jean-Baptiste-Louis de Castillon , Evêque de Bruges , Chancelier Héréditaire du Comté de Flandres.

Maximilien-Antoine vander Noot , Evêque de Gand , Comte d'Everghem.

*Le Maréchal Héréditaire de Flandres.*

Henri-Joseph de Fourneaux Comte de Cruyckenbourg , Sr. de la Terre de Vichte , & en cette qualité Maréchal Héréditaire de la Province , portant la grande Epée , nommée *Estoc* & marchant entre les Hérauts-d'Armes.



## Lettres de Pleins-Pouvoirs de Sa Majesté.

**M**ARIE THERESE, par la Grace de Dieu, Reine de Hongrie, de Boheme, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie &c. &c. Archiduchesse d'Autriche, Duchesse de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Milan, de Stirie, de Carinthie, de Carniole, de Mantouë, de Parme & Plaisance, de Limbourg, de Luxembourg, de la haute & basse Silésie &c. &c. Princesse de Suabe & de Transylvanie, Marquise du St. Empire Romain, de Bourgovie, de Moravie, de la haute & basse Lusace &c. &c. Comtesse d'Habsbourg, de Flandres, de Tirol, de Ferrete, de Kybourg, de Gorice & Gradisca, Landgrave d'Alsace, Comtesse d'Hainan & de Namur, Dame de la Marche, du Port-Naon, de Salins & de Malines, Duchesse mariée de Lorraine & de Bar, Grande Duchesse de Toscane &c.

A tous ceux qui ces présentes verront SALUT: SÇAVOIR FAISONS, que comme par le trepas du très-haut & très-puissant Prince, par la Grace de Dieu, CHARLES VI. Empereur des Romains, toujours Auguste, Roi d'Allemagne, de Castille, de Leon, d'Arragon, des deux Sicilles, de Jerusalem, de Hongrie, de Boheme, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Servie, de Navarre, de Grenade, de Tolède, de Valence, de Gallice, de Majorque, de Seville, de Sardaigne, de Cordoë, de Corsique, de Murcie, de Jaën, des Algarbes, d'Algesire, de Gibraltar, des Isles de Canarie & des Indes Orientales & Occidentales, des Isles & Terre ferme de la Mer Oceane, Archiduc d'Autriche, Duc de Bourgogne, de Lothier, de Brabant, de Limbourg, de Luxembourg, de Gueldres, de Milan, de Stirie, de Carinthie, de Carniole, de Wurtemberg, de la haute & basse Silésie, d'Athènes & de Néopatrie, Prince de Suabe, Marquis du St. Empire, de Bourgovie, de Moravie, de la haute & basse Lusace, Comte d'Habsbourg, de Flandres, d'Artois, de Tirol, d'Hainan & de Namur, de Barcelone, de Ferrette, de Kybourg, de Gorice, de Roussillon & de Cerdaigne; Landgrave d'Alsace, Marquis d'Oristan & Comte de Goceane, Seigneur de la Marche, d'Esclavonie, du Port-Naon, de Biscaille, de Moline, de Salins, de Tripoli & de Malines &c. &c. Notre très cher & très honoré Pere & Seigneur; que Dieu ait en sa gloire, généralement tous ses Royaumes,

Pais, Etats & Seigneuries Nous sont devolus, tant par droit de Sang, que par l'Ordre de Succession établi dans notre Maison Archiducal, & déclaré en l'Acte de la Sanction Pragmatique, reconnue & acceptée par tous nosdits Royaumes, Pais, Etats & Seigneuries héréditaires, & que selon la forme & usage, qui de tout tems a été suivi & observé, l'Inauguration de notre Personne dans nos Pais-Bas, se doit observer solennellement: Mais comme l'Etat présent des affaires ne permet pas que Nous nous transportions vers lesdits Pais-Bas en Personne, pour y faire & recevoir le Serment, que les Princes Souverains d'iceux font accoutumés de faire & de recevoir, à leur advenue aux Etats des mêmes Pais, Nous pour la confiance, que Nous avons en la Personne de notre très-cher & très-aimé Beau-Frere, le Prince CHARLES ALEXANDRE DE LORRAINE ET DE BAR, notre Lieutenant, Gouverneur & Capitaine Général de nosdits Pais-Bas, l'avons commis, établi & autorisé, comme Nous le commettons, établissons & autorisons, par ces présentes, au même effet; lui donnant plein Pouvoir & Mandement espécial & irrévocable, pour de notre part & en représentant notre Personne en cet endroit, prêter le Serment dû aux Etats de nosdits Pais-Bas, & recevoir & accepter leur promesse & serment d'obéissance & fidélité, en la forme & maniere accoutumée, signer & passer tous les Ecrits & Actes à ce requis & nécessaires, & généralement y faire tout ce que Nous mêmes faire pourrions, si présente étions en Personne, encore qu'il y eut chose requérante Mandement plus espécial, que n'est contenu en ces présentes: Donnons en outre audit Prince notre très-cher & très-aimé Beau-Frere, pouvoir & autorité irrévocable, pour en cas de nécessité, substituer en sa place une ou plusieurs personnes, à l'effet des susdites prestations & acceptations de Serment avec ce qui en dépend; promettant, en parole de Reine, d'avoir pour agréable, ferme & stable & d'observer, entretenir & accomplir inviolablement de point en point tout ce que par le susdit Prince notre très-cher & très-aimé Beau-Frere, & par celui & ceux qu'il aura substitué en son lieu, en vertu de ces présentes, sera fait négocié & passé en ce que dessus & ce qui en dépend, sans jamais y contrevenir, ni souffrir y être contrevenu directement, ni indirectement en quelque sorte, & sous quelque prétexte que ce soit: CAR TEL EST NOTRE PLAISIR.

En témoignage de quoi Nous avons signé ces présentes, &

les fait parapher par le Président de notre Conseil Suprême de nos Pais-Bas , établi lez notre Personne Roiale & contresigné par notre Secretaire actuellement servant aux affaires des Etats de nosdits Pais-Bas , & y fait mettre notre grand Séal. Donné en notre Ville & résidence Roiale de Presbourg ce 22. du mois de Novembre mil sept cent quarante & un, de nos Regnes le second : étoit paraphé Sil.<sup>a</sup> v.<sup>t</sup> signé MARIE THERESE , plus bas étoit par Ordonnance de Sa Majesté, *Benoît de Palazzi* , & y étoit appendu le grand Séal de Sa Majesté à un cordon de soye jaune , rouge & blanche , dans une caisse de fer blanc.

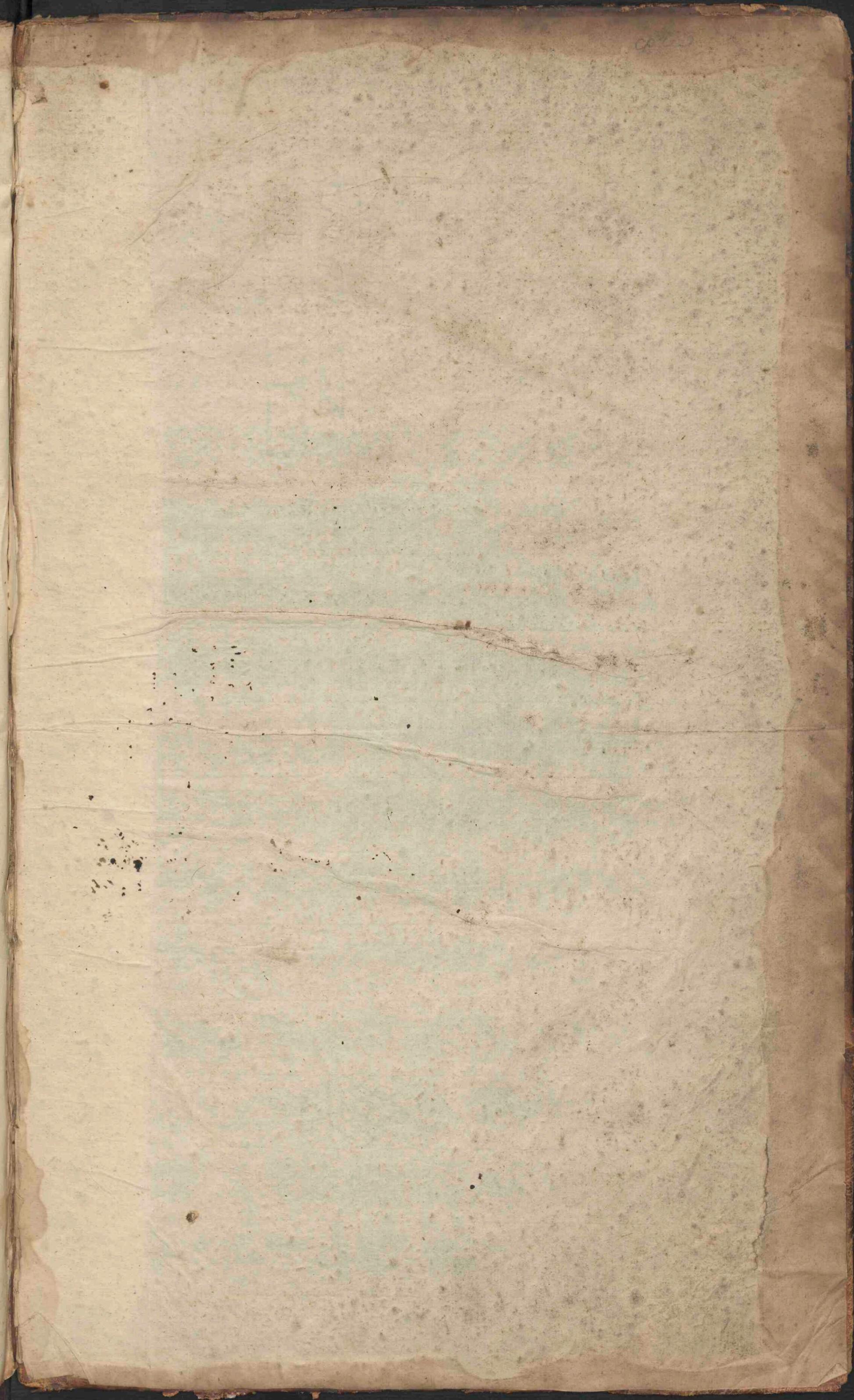
N.<sup>o</sup> 3.<sup>o</sup>

Lettres de Pleins-pouvoirs de S. A. R. le  
Grand Duc Co-Régent.

**F**RANÇOIS Troisième , par la Grace de Dieu , Duc de Lorraine & de Bar , Grand Duc de Toscane , Roi de Jerusalem , Marchis , Duc de Calabre , de Gueldres , de Montferrat & de Teschen en Silésie &c. Prince de Charleville , Marquis de Pont à Mousson & de Nomeny ; Comte de Provence , de Vaudemont , de Blanckenberg , de Zutphen , de Saarwerden , de Salm & de Falekenstein &c. Général Feld-Maréchal du St. Empire Romain , Co-Régent de tous les Royaumes Etats & Pais Héritaires de Sa Majesté la Reine de Hongrie & de Bohême &c. Archiduchesse d'Autriche , Duchesse de Bourgogne &c. &c. Notre très-chere & très-aimée Epouse ; SÇAVOIR FAISONS, que voulant donner des marques particulieres de notre affection , envers les fidels Sujets de Sadite Majesté la Reine , notre très-chere & très-aimée Epouse , & assurer spécialement ceux de ses Pais-Bas du soin particulier , que pendant notre Co-Régence , selon la teneur des Actes du 21. & 22. de Novembre 1740 , inferés és Lettres Patentes déclaratoires de Sa Majesté du 18. Février 1741. Nous prendrons pour le maintien & observance des Droits , Priviléges , Coûtumes , Loix & Usages des Pais-Bas , & ne pouvant pour cet effet Nous y rendre en Personne , ainsi que le desirerions faire : Nous , pour la confiance que Nous avons en la Personne

de notre très-cher & très-aimé Frere le Sérenissime Prince CHARLES ALEXANDRE DE LORRAINE ET DE BAR, Lieutenant, Gouverneur & Capitaine Général desdits Pais-Bas, & y commis, établi & autorisé par Lettres du 22.<sup>me</sup> de Novembre 1741. pour l'Inauguration Solemnelle de la Personne Sacrée de Sa Majesté, avons icelui Sérenissime Prince notre Frere commis, établi & autorisé; comme Nous le commettons, établissons & autorisons par ces présentes pour ( lors de l'Inauguration de Sa Majesté ) prêter Serment aux Etats des Pais-Bas, sujets de Sadite Majesté, de notre part & en représentant notre Personne, qu'en tant que Co-Régent, selon les Actes du 21. & 22. de Novembre 1740. Nous garderons, observerons & maintiendrons inviolablement tous lesdits Droits, Loix, Priviléges, Coûtumes & Usages, qu'à Son Inauguration, Sa Majesté la Reine notre très-chere & très-aimée Epouse aura ratifié, promis, accordé & fait jurer auxdits Etats; donnant à notredit Sérenissime Frere Plein-pouvoir & Mandement espécial & irrévocable de ce faire, signer & passer tous les Ecrits & Actes à ce requis & nécessaires, & généralement y faire tout ce que Nous mêmes faire pourrions, si présent étions en personne, encore qu'il y eut chose requérante Mandement plus espécial que n'est contenu en ces présentes: donnons en outre audit Sérenissime Prince notre très-cher & très-aimé Frere pouvoir & autorité irrévocable, pour en cas de nécessité substituer en sa place, une ou plusieurs personnes, à l'effet de la susdite prestation de Serment, avec ce qui en dépend; promettant, en parole de Prince, d'avoir pour agréable, ferme & stable, d'observer, entretenir & accomplir inviolablement de point en point, tout ce que par le susdit Sérenissime Prince notre très-cher & très-aimé Frere, & par celui ou ceux qu'il aura substitué en son lieu, en vertu de ces présentes, fera fait, signé & passé en ce que dessus, & ce qui en dépend, sans jamais y contrevenir ni souffrir y être contrevenu, directement ni indirectement en quelque forte, ni sous quelque prétexte que ce soit: CAR TEL EST NOTRE PLAISIR. En témoignage de quoi Nous avons signé ces présentes, & à icelles fait mettre notre grand Sée: donné en la Ville de Vienne le 25. Août mil sept cent quarante-trois, étoit paraphé Sil.<sup>a</sup> v.<sup>t</sup> Signé FRANÇOIS, plus bas étoit par Ordonnancede Son Altesse Roiale, signé *Benoît de Palazzi*, & y étoit appendu le grand Sée de Son Altesse Roiale à un cordon de soye jaune, rouge & blanche, dans une caisse de bois.







IC